

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain

**Tourisme culturel et développement local
au Sénégal : valorisation du patrimoine
Mouride dans la région de Diourbel
(la Ville de Touba)**

Présenté par

Ahmed Daouda SARR

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Gestion des Industries Culturelles

le 10 mars 2019

Devant le jury composé de :

Dr. Hdr. Jean François Faü Président

Directeur du Département Culture
Université Senghor à Alexandrie

Dr Hanan Gouda Examineur

Professeure à l'Académie arabe des sciences,
Technologie et de Transport Maritime, Alexandrie

M. Philippe Chantepie Examineur

Ministère de la Culture et de la Communication,
France

Remerciements

Je remercie profondément mes deux Co-directrices de mémoire Dr Sylvie Pflieger et Dr Gihane Zaki, qui ont bien accepté d'encadrer ce travail.

Merci beaucoup à Dr. Hdr Jean François Faü, Directeur du Département Culture, pour ces conseils, orientations et encouragements, à la stagiaire Radwa Ahmed Fouad.

Ma gratitude va à l'endroit du Dr Francisco D'Almeida Co-directeur de l'ONG Culture et Développement à Grenoble-France, pour son encadrement durant le stage et tout son personnel.

Mes remerciements vont à l'endroit de tous les professeurs qui nous ont transmis du savoir dans le département Culture à l'Université Senghor à Alexandrie.

Merci à tout le personnel administrative et technique de l'Université, à M. Ahmed El Yassaky de la Bibliothèque et M. El Saed de la cafétéria 7^{ème} étage.

Je remercie également :

Tous mes collègues du Département Culture.

Toutes la communauté Sénégalaise de la XVI^{ème} promotion.

A toute personne qui ont participé de près ou de loin pour l'élaboration de ce mémoire.

Dédicace

A ma maman et mon papa pour tous les sacrifices consentis pour ma réussite.

A ma femme et mon fils pour l'amour et leur confiance.

A la grande famille senghorienne.

Résumé

Le Sénégal depuis son accession à la souveraineté nationale en 1960 commence à réfléchir sur les politiques culturelles et les stratégies de développement du secteur de la culture et du tourisme. Vers les années 1970, il débute les aménagements touristiques à Mbour vers la petite côte et en Casamance à Cap Skiring pour la promotion du tourisme balnéaire avec une potentialité de plus de 700 km de plages et un climat ensoleillé presque toute l'année. Toutefois, l'État a ratifié des conventions de l'Unesco pour la protection, la sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel. Au niveau national, des lois et règlements régissent le classement des sites archéologiques et monuments historiques. Aujourd'hui, les arrivées de touristes internationaux ne cessent d'augmenter avec une forte croissance économique et des emplois qui se créent. Ces retombées touristiques ne sont pas profitables aux pays africains. Cela est dû à un manque de diversification de l'offre touristique. De ce fait, la valorisation du patrimoine culturel est l'une des solutions pour attirer les visiteurs internationaux à venir découvrir nos cultures locales. Le patrimoine culturel Mouride, riche et très diversifié en matière de savoirs faire et savoir être, et de pratiques religieuses demeure notre principale vitrine de recherche pour ce mémoire. C'est ainsi que nous avons fait un diagnostic international du phénomène touristique et au niveau national avec une approche sur la culture dans un contexte local pour tirer des recommandations et des pistes de solutions pour un développement local basé sur la valorisation touristique de la localité de Diourbel avec la Ville de Touba, cette zone qui abritera notre projet de startup : « **Sen Tourisme Culturel** ».

Mots-clefs

Valorisation, développement local, patrimoine culturel, tourisme

Abstract

Since its accession to national independence in 1960, Senegal has begun to reflect on cultural policies and strategies for the development of the cultural sector. In the 1970s, he began to develop tourism in Mbour towards the small coast and in Casamance in Cap Skiring to promote seaside tourism with a potential of more than 700 km of space and a sunny climate almost all year round. However, the State has ratified Unesco conventions for the protection, safeguarding and promotion of the tangible and intangible cultural heritage. At the national level, laws and regulations govern the classification of archaeological sites and historic monuments. Today, international tourist arrivals are increasing steadily with strong economic growth and job creation. These tourist benefits are not beneficial to African countries. This is due to a lack of diversification of the tourist offer. Therefore, the enhancement of cultural heritage is one of the solutions to attract international visitors to discover our localities. The Mouride cultural heritage, rich and very diversified in terms of know-how and know-how, and religious practices, remains our main research showcase for this thesis. This is how we made the international diagnosis of the tourism phenomenon and at the national level with an approach on culture in a local context to draw recommendations and possible solutions for local development based on the tourism development of the town of Diourbel with the City of Touba, the area that will host our start-up project: **“Sen Tourisme Culturel”**

Key-words

Valorisation, local development, cultural heritage, tourism

خلاصة

منذ انضمام السنغال إلى السيادة الوطنية في عام 1960 بدأت بالتفكير في سياسات ثقافية واستراتيجيات تنمية القطاع الثقافي. في السبعينيات، بدأت بتطوير السياحة في "مبور" قرب الساحل الصغير و"كازامانس" في "كاب (رأس) سكيرينج" لتعزيز السياحة الساحلية فضلا عن إمكانات تزيد عن 700 كم من الشواطئ ومناخ مشمس طوال العام تقريبا. ومع ذلك، فقد صدقت الدولة على اتفاقيات اليونسكو لحماية والحفاظ على التراث الثقافي المادي وغير المادي والترويج له. على المستوى الوطني، تحكم القوانين واللوائح تصنيف المواقع الأثرية والمعالم التاريخية. واليوم، ما انفك ازدياد أعداد السائحين الدوليين باطراد مع نمو اقتصادي قوي وخلق فرص عمل جديدة. ولكن لا تستفيد الدول الإفريقية من عوائد هذه السياحة. وسبب هذا هو عدم تنويع العرض السياحي. ونتيجة لذلك، فإن تقييم التراث الثقافي ما هو إلا أحد الحلول لجذب الزائرين الدوليين لاكتشاف مناطقنا المحلية. ان التراث الثقافي "الموريدي"، الغني والكثير التنوع من حيث المعرفة والسلوكيات، والشعائر الدينية هو واجهة بحثنا الرئيسية لهذه الأطروحة. وهكذا، قمنا بدراسة منهجية ثقافية لظاهرة السياحة على المستويين الوطني والدولي مع مقارنة في سياق محلي لاستنتاج توصيات وحلول ممكنة لتنمية محلية قائمة على تعزيز السياحة في محلية "ديوربال" Diourbel مع مدينة "توبا" Touba، المنطقة التي ستحتضن انطلاق بدء مشروعنا: "Sen Tourisme Culturel"

كلمات مفتاحية

الترويج، التنمية المحلية، التراث الثقافي، السياحة

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- CCRD : Centre culturel Régional de Diourbel
- CDPES : Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive
- DPC : Direction du Patrimoine Culturel
- ENODTS : Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristique au Sénégal
- FOSCO : Foyer Scolaire
- ICOMOS : Conseil International des Monuments et Sites
- ISESCO : Organisation Islamique pour l'Éducation les Sciences et la Culture
- MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
- MTTA : Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- OIF : Organisation International de la Francophonie
- OMT : Organisation Mondiale du tourisme
- PIB : produit intérieur brute
- PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
- PSE : Plan Sénégal Émergent
- RAC : Revue Annuelle Conjointe
- RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
- SCA : Stratégie de Croissance Accélérée
- SES : Situation Économique et Sociale
- TICCA : Tourisme Industries Culturelles et Artisanat d'Art
- UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africain
- Unesco : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Tables des matières

Remerciements	i
Dédicace	ii
Résumé	iii
Mots-clefs	iii
Abstract	iv
Key-words	iv
خلاصة	v
كلمات مفتاحية	v
Liste des acronymes et abréviations utilisés.....	vi
Introduction	9
Problématique.....	12
Les objectifs.....	14
Résultats attendus	14
1 Cadre théorique et méthodologique	15
1.1 Approche théorique et conceptuel du développement local, du patrimoine et du tourisme.....	17
1.1.1 Développement local et politiques de décentralisation au Sénégal.....	17
1.1.2 Le patrimoine culturel.....	18
1.1.3 Le tourisme culturel.....	20
1.2 Méthodologie	23
1.2.1 La documentation	24
1.2.2 Le stage de mise en position professionnelle.....	26
1.2.3 Les entretiens.....	28
2 Analyse de la situation du patrimoine culturel Mouride et touristique de Diourbel....	29
2.1 État des lieux du patrimoine culturel Mouride.....	29
2.1.1 Le patrimoine culturel matériel dans la région de Diourbel.....	31
2.1.2 Le patrimoine culturel immatériel	36
2.2 L’analyse de la demande et de l’offre de touristique	40
2.2.1 La demande touristique.....	40
2.2.2 L’importance de la valorisation du patrimoine culturel sur le développement de l’offre touristique.....	41
2.2.3 Les tendances de l’offre touristique au Sénégal.....	42

3	Projet de création d’une startup de développement touristique dans la Ville de Touba : SEN – TOURISME - CULTUREL	46
3.1	Quelques propositions	47
3.2	Présentation de la Ville de Touba.....	48
3.3	Contexte et justification du projet	50
3.4	Objectifs et résultats attendus.....	50
3.4.1	Les objectifs	50
3.4.2	Les résultats attendus	51
3.5	Les potentiels parties prenantes.....	51
3.6	Les besoins en ressource humaine	52
3.7	Analyse de l’environnement du projet.....	52
3.8	Communication et marketing.....	53
3.8.1	Plan de médiation	53
3.8.2	Publics cibles	53
3.8.3	Produits	54
3.8.4	Activités prévues	54
3.8.5	Conception d’un circuit touristique	54
3.9	Budget du projet.....	57
	Conclusion.....	58
	Références bibliographiques	60
	Listes des illustrations.....	ix
	Listes des tableaux	x
	Annexes.....	xi

Introduction

Le tourisme étant un phénomène économique et social, il a connu, à travers le monde, un essor continu et s'est diversifié de plus en plus, au point de devenir l'un des secteurs les plus importants. En exploitant l'industrie touristique pour améliorer la croissance et les sources de revenus, les pays d'Afrique pourraient rivaliser avec les régions les plus touristiques du monde s'ils l'accordaient la place qu'il mérite dans leur économie.

Ces pays pourront tirer profit du tourisme grâce à l'augmentation du nombre d'arrivées au niveau mondial. Cependant, le tourisme au Sénégal constitue l'une des principales sources de devises après la pêche. Dans certaines localités, il constitue le premier pourvoyeur de revenus. Il est important de souligner que les ressources touristiques ne manquent pas, mais la politique menée pour les valoriser est à revoir.

Dans ce cadre global, selon Organisation Mondiale du tourisme¹ (OMT) le nombre de touristes internationaux compte aujourd'hui 1 326 millions soit une augmentation de 7% en 2017 l'équivalent de 93% de la population mondiale. A peine un demi-siècle, l'humanité s'est mise à voyager et le phénomène tend à s'accélérer à un rythme qui approche les 3,8% par an (période de 2010 – 2020), générant un volume d'emplois et de richesses désormais comparable aux grands secteurs de l'économie mondiale. Au total, la contribution du tourisme à l'économie mondiale s'élève à 10%, ce qui représente un emploi sur dix, 5% de l'investissement mondial, 7 % des exportations mondiales et 30% des exportations de services. Dans la zone de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), le tourisme contribue directement dans le produit intérieur brute (PIB) à hauteur de 4,1%, à l'emploi à hauteur de 5,9% et aux exportations de services à hauteur de 21,3%².

Quant au continent africain, Il a enregistré 63 millions d'arrivées de touristes internationaux en 2017³. Ce dernier a connu une croissance évolutive ces dernières années avec une progression de ces arrivées qui dépassent depuis quelques années la moyenne mondiale. Cependant, il occupe une place relativement marginale sur le plan international en drainant encore que 9% du tourisme mondial en 2017. Il constitue l'une des destinations les moins développées en matière d'arrivées touristiques comparées aux autres continents.

Si la faiblesse des dépenses touristiques en terre africaine déstabilise le secteur, un autre phénomène plus déplorable freine le tourisme africain, il s'agit notamment de la fuite de devises vers l'étranger. Le taux de fuite de capitaux (pourcentage des revenus du tourisme

¹ OMT, Faits saillants du tourisme, Édition 2018, 19p

² OCDE, Tendances et politiques du tourisme, Edition 2018, Paris

³ OMT, Faits saillants du tourisme, Édition 2018, 19p

reversé à des pays du Nord sous forme d'approvisionnement en biens du Nord ou de rapatriement des profits) que l'on peut qualifier d'un retour des recettes générées par l'activité touristique vers l'étranger est estimé à hauteur 55% par la Banque Mondiale⁴. Une telle perte s'explique par le fait que la plupart des prestataires de services au niveau du continent sont des étrangers. Aussi les touristes achètent généralement leurs séjours chez eux « voyagent clef en main » ce qui se traduit par de très faibles gains pour le pays récepteur. Les arrivées touristiques de 2012 ont généré des recettes estimées à 362 milliards de FCFA, avec un taux d'occupation lits de 35% et une forte saisonnalité.

Le Sénégal s'identifie comme une destination touristique balnéaire sur le plan international. C'est une option que le pays a choisie dès le début de l'avènement du tourisme au Sénégal. En effet, c'est vers les années 70 avec l'aménagement de sites touristiques au niveau des côtes sénégalaises à l'instar de Saly Portudal⁵ à Mbour, le Cap Skiring⁶ au sud du pays et au niveau de la grande côte à Saint-Louis que les prémices d'un tourisme balnéaire ont été posées au Sénégal.

C'est cette pratique touristique qui caractérise aujourd'hui encore l'essentiel de l'offre touristique même si le tourisme d'affaires est en train d'occuper une bonne place dans le classement des produits touristiques proposés par le Sénégal. Les autres produits comme le tourisme de découverte, l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme religieux ne se sont pas véritablement développés.

Ce manque de variété de l'offre touristique fait partie des principaux problèmes qui freinent le tourisme au Sénégal. La vétusté des structures d'accueil, leur faible nombre et leur manque d'entretien représentent aussi un grand handicap. Ces problèmes sont couronnés par les taxes aéroportuaires très élevées. Ces taxes aéroportuaires du Sénégal font partie des plus élevées en Afrique. Tous ceux-ci constituent des facteurs de découragement pour les touristes et de

⁴ Froger G., « Le tourisme durable dans les pays du Sud : solution ou mirage ? », Mondes en développement, 2012/1 (n°157), p. 29-46,

⁵ Situé à 80 km au sud de Dakar et à 15 mn du nouvel aéroport du Sénégal, la station balnéaire de Saly Portudal a été inaugurée le 24 février 1984 et constitue un exemple d'aménagement réussi par la Sapco-Sénégal. A ce jour, Saly est le plus grand centre touristique de l'Afrique de l'Ouest et compte 17 hôtels et 33 résidences pour un total de 10 000 lits. Mais Saly abrite aussi de nombreux restaurants, bars, discothèques, boutiques artisanales etc. On peut également y pratiquer la pêche, la planche à voile, le ski nautique, le tennis, l'équitation, le Golf. Saly est aussi le point de départ de nombreuses excursions dont le parc animalier de la forêt de Bandia, l'île de Gorée, l'île aux coquillages Fadiouth, le Lac rose. http://www.sapco.sn/articles/saly_portudal.php consulté le 14 janvier 2019

⁶ La situation du Cap Skirring l'a coupé du monde pendant des siècles : à l'Est, la forêt la plus dense du pays fait d'un dédale d'arbres gigantesques et de lianes forme aujourd'hui le Parc National de Basse-Casamance et accueille encore les cérémonies traditionnelles des Diolas qui peuplent la région. Au Sud, la frontière avec la Guinée-Bissau (ex Guinée Portugaise) et le bolong d'Essoukoudiak marquent la limite du territoire sénégalais. Au Nord, c'est le majestueux fleuve Casamance, qui, telle l'Amazone, se jette dans l'Océan Atlantique en créant un enchevêtrement de mangrove, véritable labyrinthe de Minos végétal accueillant au sein de ses palétuviers des espèces animales parmi les plus rares de la planète. http://www.cap-skirring.com/cap_skirring.php consulté le 14 janvier 2019

délaissement de la destination au profit des pays du nord comme le Maroc, l'Égypte, la Tunisie.

Le Sénégal, disposant d'atouts de rêve c'est-à-dire de richesses archéologiques, culturelles et naturelles d'une valeur inestimable, devrait saisir les opportunités de ce secteur dans une autre dimension telle que l'appui du tourisme religieux, du tourisme halal ainsi que le tourisme culturel avec la valorisation du patrimoine matériel et immatériel qui fait l'objet d'une vision attractive et contribuent au développement local et au financement active du secteur touristique.

Cette valorisation du patrimoine culturel Mouride⁷ « Né à la fin du XIXe siècle dans le Baol, région centrale du Sénégal, le Mouridisme, initié par Cheikh Ahmadou Bamba⁸ (Serigne Touba), est à l'origine d'une entreprise religieuse transnationale. L'enseignement soufi de ce Cheikh (guide spirituel), qui a forgé sa propre voie grâce aux initiations de grands mystiques musulmans, a trouvé de nombreux échos dans un Sénégal en proie aux conflits coloniaux et notamment à la destruction du royaume du Djolof⁹ » trouve une grande importance, une considération large et extraordinaire dans le développement local au Sénégal et dans la région de Diourbel¹⁰. Cette dernière, qui fait l'objet de notre étude est une localité du Sénégal qui a une force incontestable dans l'histoire du Sénégal, la religion musulmane ; grâce à son fondateur Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké.

Diourbel est une ville de pèlerinage et un lieu de convergence des préoccupations spirituelles de plusieurs millions de personnes. Dotée d'une richesse culturelle, religieuse, économique et historique, elle offre un climat favorable et devrait aussi jouer un rôle participatif dans le développement du tourisme culturel sénégalais.

L'idée de développer un tourisme culturel dans la capitale du Mouridisme à Touba est soutenue pour apporter une vision attractive de la ville et offrir une opportunité de diversification de l'offre touristique du Sénégal.

⁷ Bava S, Le mouridisme, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, <http://www.reseau-des-marabouts.com/le-mouridisme.html> (consulté le 13 décembre 2018)

⁸ Annexes 1 : vie et œuvres de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du Mouridisme

⁹ Le Djolof était un empire fondé par Ndiadiane N'diaye, premier bourba (roi) Djolof. Il avait été élu comme chef dans ce qui allait devenir le royaume du Oualo, au nord-ouest de l'actuel Sénégal, dans la région du fleuve. Il avait réuni toutes les populations d'ethnie wolof pour fonder cet empire au XIIIe siècle. L'empire s'effondra en 1549, avec la mort du dernier empereur du Djolof, Lélé Fouli Fak, tué par Amary Ngoné Sobel Fall, alors chef de la région du Cayor. <http://www.dialou-souf.com/histoire-du-senegal.html> consulté le 14 janvier 2019

¹⁰ ANSD, Situation Économique et Sociale de la Région de Diourbel, Edition 2015, 201 p

Problématique

La culture est devenue une arme dont beaucoup d'États se servent à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire soit pour accroître soit pour maintenir leur puissance économique et la cohésion sociale. Une forte présence culturelle leur permet d'y améliorer leur image, augmenter une clientèle touristique, de faire partager des idées, des idéologies, des modèles et des valeurs¹¹. Le tourisme devient de plus en plus intéressant pour le développement des pays africains, le Sénégal depuis des années veut augmenter le nombre d'arrivées de touristes, des objectifs se fixent de tout temps à travers des politiques nationales, mais elles rencontrent beaucoup de difficultés pour les atteindre.

La valorisation du patrimoine culturel apporte une contribution importante aux richesses matérielles et spirituelles du monde. En effet, ce patrimoine symbolise des valeurs qui contribuent à l'éducation et à la culture sociale de la population. Il constitue également un fort impact économique comme l'environnement naturel, qui est une condition préalable fondamentale d'une industrie touristique dynamique. L'exploitation durable du patrimoine culturel souligne nos responsabilités envers les générations futures et permet d'établir le droit des citoyens à l'information, à l'éducation et à leur identification par rapport au patrimoine culturel et historique.

Après constatation des nombreux problèmes qui tournent autour du tourisme sénégalais depuis ces dernières années à savoir les limites du balnéaire à cause du réchauffement climatique et l'avancée de la mer, du tourisme d'affaires avec un nombre insuffisant de lits et de structures d'hébergement répondant aux normes internationales. Nous estimons qu'une prospection réfléchie doit se faire pour pallier cette situation afin de diversifier l'offre touristique de notre destination. En effet, il est important de déployer et de soutenir d'autres formes de tourisme.

Malgré tous les efforts constamment étalés pour l'essor du tourisme sénégalais, son développement demeure un problème sensible. De ce fait, les professionnels et les politiques en charge du secteur doivent œuvrer pour trouver des alternatives pour cette diversification de l'offre touristique. Avec toutes les potentialités que dispose notre pays, plusieurs formes de tourisme peuvent s'y développer à savoir le tourisme religieux, le tourisme intérieur, le tourisme de découverte, le tourisme de santé, le tourisme culturel, l'écotourisme suivant la spécificité de chaque zone du pays.

C'est dans cette optique que nous jugeons essentiels de promouvoir le patrimoine culturel Mouride dans la région de Diourbel et principalement dans la Ville sainte de Touba pour en faire la principale offre touristique de la localité. De ce fait, il nous faudrait, avec l'aval des

¹¹ CISSÉ I. Diplomatie culturelle de l'État du Sénégal : bilan et perspectives, Mémoire de 3ème cycle soutenu au Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques, antenne de Dakar. 2013, p.18

autorités administratives et religieuses, mener une politique appropriée pour le développement du tourisme dans cette région.

Maintenant, pour mieux cerner notre problématique il nous faut impérativement essayer de régler ces questions :

- Quelles sont les potentialités touristiques et culturelles de Diourbel ?
- Existe-t-il une politique de développement touristique dans la région de Diourbel ?
- Comment le patrimoine culturel peut-il être un vecteur de développement du tourisme local ?

Pour répondre à ces questions, l'idéal est de se référer au fondateur de la cité religieuse de Touba plus connu sous le nom de Cheikh Ahmadou Bamba Khadim Rassoul qui, possède une mission d'éducateur spirituel, d'intercesseur et de salvateur. Il a reçu d'Allah (vers la fin du XIXème siècle) la mission de réhabilitation de l'Islam non pas par la prise des armes mais par une action sur les consciences.

La cité bénite de Touba, qui constitue aujourd'hui un pôle économique majeur au Sénégal, peut se vanter d'être l'unique cité au monde à être fondée dans le seul but de servir Allah. Cette dimension multiple de Touba qui va à la fois du spirituel au temporel explique la place de choix qu'occupe la sainte cité dans le cœur des adeptes par l'enseignement de Cheikh Ahmadou Bamba.

C'est cette sainteté qui fait que la cité religieuse de Touba bannit toutes sortes d'interdictions de la religion musulmane. Parmi ces prohibitions on peut citer : la drogue, la cigarette, les habits indécents¹².

Le choix de notre thème d'étude nous amène vers un certain nombre de questionnements sur l'opportunité de vouloir découvrir la ville de Touba par ses potentialités touristiques, pour protéger puis promouvoir cet héritage religieux dans un espace aussi spécifique que la ville sainte de Touba.

Cette destination marquée par la « Téranga¹³ » Sénégalaise, la foi de ses habitants, l'hospitalité locale, le côté humaniste par des valeurs comme l'accueil, la religiosité du lieu se positionne actuellement comme une destination phare en matière de tourisme culturel et religieux au Sénégal.

Ainsi, pour promouvoir le tourisme dans cette destination, la vision de ce secteur devrait se tourner sur une autre étude telle que la valorisation du patrimoine culturel et religieux, le tourisme culturel, tourisme halal et le tourisme chez l'habitant.

¹² Annexe 6 : Quelques principes dans la ville de Touba : Lettre du Khalife Général des Mourides à l'État sur les interdits à Touba

¹³ Mot d'origine wolof au Sénégal qui signifie accueillant, chaleureux et hospitalité.

C'est dans ce cadre que cette recherche se propose d'ouvrir au monde surtout aux fidèles de mieux comprendre la ville et sa population locale dont le dynamisme religieux culturel économique lui a valu un rayonnement hors pair à travers le monde.

Donc, dans notre étude, il s'agira de voir, quelles sont les propositions qui devraient être faites en matière de valorisation touristique à Touba. Autrement dit comment peut-on rendre Touba attrayant en insistant sur ces formes de tourisme (culturel, religieux, halal, chez l'habitant).

Les objectifs

Le cadre dans lequel s'insère ce présent mémoire comporte deux éléments essentiels qui s'établissent en objectif global et en objectifs spécifiques.

L'objectif global vise à valoriser le patrimoine culturel Mouride et développer le tourisme dans la région de Diourbel.

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agira de :

- Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel Mouride dans la localité de Diourbel, la promotion par le tourisme culturel ;
- Encourager les initiatives et stratégies de développement local du tourisme culturel dans la localité

Résultats attendus

- Définir des circuits thématiques culturels en impliquant les tour-opérateurs, les acteurs locaux ;
- Sensibiliser les populations locales ;
- Mettre en place une nouvelle campagne de promotion ;
- Rendre plus attrayante la localité ;
- Contribuer à relever le niveau de vie des populations ;
- Élaborer un plan de marketing territorial.

1 Cadre théorique et méthodologique



Figure 1 : Carte Sénégal touristique

Source : <http://www.tourisme.gouv.sn/fr/content/agence-s%C3%A9n%C3%A9galaise-de-promotion-touristique-aspt>

Les raisons qui nous motivent à choisir cette thématique sont très significatives, tout d'abord le tourisme étant un phénomène économique et social, et l'un des secteurs les plus importants dans le monde. Toutefois, le Sénégal veut diversifier ses potentialités touristiques. En effet la contribution du tourisme dans le développement local passe inévitablement par la mise en valeur du patrimoine culturel de ces territoires pour répondre aux attentes de l'État sur la

SCA (Stratégie de Croissance Accélérée) dans la grappe TICCA¹⁴ (Tourisme Industries Culturelles et Artisanat d'Art) un des axes stratégiques du PSE¹⁵ (Plan Sénégal Émergent).

Le Sénégal, c'est une richesse culturelle, une stabilité politique qui lui confère le statut de modelé d'exception démocratique en Afrique de l'Ouest, un climat favorable à l'activité touristique avec 3000 heures d'ensoleillement par an, plus de 700 km de côtes et 530 km de plages. De nombreux parcs et réserves animaliers classés au patrimoine mondial de l'Unesco¹⁶ (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), représentatifs de la faune africaine, font le plaisir des passionnés d'animaux sauvages dans le Sine Saloum et dans le Sénégal Oriental.

Les 14 régions du Sénégal présentent chacune des spécificités culturelles et touristiques, des produits et sites touristiques qui leur sont propres. Une diversité qui permet de répondre aux attentes de tous les voyageurs à la recherche d'authenticité et d'expériences uniques.

Situé à la pointe la plus avancée de l'Océan atlantique, le Sénégal est un véritable carrefour maritime et aérien. Dakar, la capitale, est un hub naturel et son aéroport est classé 1er de l'UEMOA¹⁷ (Union Économique et Monétaire Ouest Africain) en matière de trafic. Sa proximité avec l'Europe et les Amériques ainsi que le faible décalage horaire avec les grandes capitales européennes font de Dakar l'une des villes les plus accessibles et les mieux desservies au monde. Doté d'une politique sanitaire exemplaire, le Sénégal a un plateau médical qui est l'un des plus développés en Afrique.

¹⁴ SCA, Politique regroupant le tourisme, les industries culturelles et créatives dans une même entité pour le développement harmonieux de ses secteurs. L'attractivité de la destination Sénégal dans le passé était fondée sur le balnéaire d'hiver symbolisé essentiellement par la station de Saly et le tourisme d'affaires incarné par Dakar, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest. Malgré ses 700 Km de plages notre pays n'a pas diversifié son offre de balnéaire d'hiver pour prendre le relais de Saly essoufflée. Le tourisme culturel également doit être mieux exploité car le Sénégal a toujours projeté sur le plan international une image de pays de culture et d'hommes de culture. Cependant, ce potentiel est inhibé par diverses contraintes. L'accès physique à la destination Sénégal est rendu difficile par la cherté du transport aérien, la lenteur des formalités à l'aéroport et le temps de transfert des touristes aux établissements (problème de mobilité), extrait du documents, Janvier 2007

¹⁵ Référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal sur le moyen et le long terme (2012 à 2035)

¹⁶ Unesco, Biens classés sur le patrimoine mondial pour le Sénégal (5 culturels et 2 naturels) <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/sn/> consulté le 10 janvier 2019

¹⁷ Créée le 10 janvier 1994 à Dakar, UEMOA a pour objectif essentiel, l'édification, en Afrique de l'Ouest, d'un espace économique harmonisé et intégré, au sein duquel est assurée une totale liberté de circulation des personnes, des capitaux, des biens, des services et des facteurs de production. Huit États côtiers et sahéliens, liés par l'usage d'une monnaie commune, le FCFA et bénéficiant de traditions culturelles communes, composent l'UEMOA : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. L'UEMOA couvre une superficie de 3 506 126 km² et compte 120,2 millions d'habitants. Le taux de croissance du PIB, à prix constant, est de 6,7% en 2017. <http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-luemoa> consulté le 13 janvier 2019

1.1 Approche théorique et conceptuel du développement local, du patrimoine et du tourisme

Dans cette phase de consultation et d'exploitation des écrits nous nous sommes intéressés à un certain nombre de documents généraux, spécifiques, conventions, lois et règlements, des articles publiés sur Internet. Cette partie de notre mémoire essaie d'appréhender les concepts de développement, de patrimoine, de culture, et de tourisme dans un sens plus large le tourisme culturel et le développement local.

1.1.1 Développement local et politiques de décentralisation au Sénégal

Pour mieux comprendre cette approche on essaie de définir le concept de développement et celui de local. La notion de développement se définit comme « la transformation des structures productives et sociales qui permettent une progression cumulative et durable des ressources disponibles pour le bien-être de l'ensemble de la population »¹⁸. Cette notion s'appuie sur des principes comme de gouvernement local qui met en œuvre une interaction entre la société civile, le secteur privé et le secteur public. Le financement des actions par le gouvernement central ou local et les organismes internationaux. Un cadre de développement de l'aménagement du territoire. Ces principes s'accompagnent par une forte mobilisation de population locale et une politique de décentralisation avec des services déconcentrés forts.

Au Sénégal depuis l'accession à la souveraineté internationale plusieurs réformes et politiques allant dans une dynamique de développement local sont mises sur place. En 1996, on commence à entamer le processus de la décentration :

- La première réforme majeure de 1972 pose l'acte précurseur de libertés locales plus affirmées, avec la création des communautés rurales, la promotion de la déconcentration et la régionalisation du plan¹⁹ ;
- La deuxième réforme majeure, réalisée en 1996 « dans le souci d'accroître la proximité de l'État et la responsabilité des collectivités locales », consacre la régionalisation avec, notamment, l'érection de la région en collectivité locale, la création de communes d'arrondissement²⁰.

Cette deuxième réforme de 1996 a joué un rôle important dans le processus de décentralisation et des politiques de développement des collectivités locales. Neuf domaines de compétence sont transférés au niveau local auxquels la culture fait partir.

¹⁸ Verniers M, La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure, Paris, 2012, 11p

¹⁹ Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

²⁰ Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

Ainsi le gouvernement du Sénégal adopte depuis décembre 2013 une nouvelle réforme des collectivités locales ; l'acte 3 de la décentralisation qui a pour objectif « d'organiser le Sénégal en territoire viables, compétitifs et porteurs de développement durable »²¹. Cette réforme se base sur un véritable développement fondé sur les ressources du territoire.

Mais, un constat fait que le tourisme n'est jusqu'à présent pas une compétence transférée au niveau local. C'est ce qui rend parfois difficile les stratégies de développement de ce secteur en rapport avec la culture. Le tourisme reste aussi un secteur économique qui nécessite des investissements alors qu'au Sénégal et pratiquement dans tous les pays africains les collectivités locales manquent de moyens techniques et financiers.

1.1.2 Le patrimoine culturel

Le patrimoine désigne des biens culturels constituant un héritage pour un groupe humain ou pour une localité bien déterminée. Il englobe les productions culturelles héritées de cultures ou civilisations anciennes. Il est défini comme l'ensemble « des objets culturels porteurs d'une part de l'histoire et de l'identité d'un groupe social et qu'il convient de préserver en tant que témoins identitaires ». Le patrimoine est très diversifié et se présente sous plusieurs formes.

Le patrimoine culturel matériel comprend les sites, monuments et collections d'objets, aussi l'ensemble d'objets fabriqués ou utilisés par l'homme : œuvres d'art, architecture, ustensiles, meubles, outils, etc.

Selon Xavier Greffe, dans son ouvrage : « La valorisation économique du patrimoine », la notion de valorisation est essentielle pour les individus et les ménages, les propriétés privées ou publiques, des entreprises des collectivités et des états. Elle apparaît comme un objet important des sociétés contemporaines²².

L'intérêt et la valeur du patrimoine dans une société font que depuis des années des organismes internationaux comme l'Unesco, s'intéressent à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine mondial.

Le patrimoine culturel comporte dans son ensemble un nombre de catégories :

1. Le patrimoine culturel matériel ;
 - Le patrimoine culturel mobilier (manuscrits, armes, sculptures, monnaies, instruments de musique...)
 - Le patrimoine culturel immobilier (monuments, sites archéologiques).

²¹ Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

²² Greffe X., La valorisation économique du patrimoine, Ministère de la Culture, documentation française, Paris, 2003

2. Le patrimoine culturel immatériel (danses, rituels, arts du spectacle, croyances religieuses, us et coutumes, traditions orales...)
3. Le patrimoine culturel subaquatique (cités enfouies sous les mers, épaves de navire et ruines)
4. Le patrimoine culturel en situation de conflit armé

C'est ainsi que la convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel dans son préambule considère que : « certains biens du patrimoine culturel et naturel présente un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière²³ ». Cet organisme des Nations unies encourage les états à prendre soin de leur patrimoine culturel et à développer des politiques pour sa valorisation. Dans cette même lancée la mission de l'Unesco pour la culture revient dans la convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, sur les dispositions générales, les buts de la convention sont présentés comme suit : la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés ; la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle ; la coopération et l'assistance internationales²⁴.

Le Conseil International des Monuments et Sites (ICOMOS) revient dans ces conventions comme consultant professionnel du comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Dans son rapport de suivi de site souligne que « ce sont les États parties eux-mêmes qui ont la responsabilité première de la maintenance et de l'élaboration des rapports sur l'état de conservation de leurs sites et monuments. Le rôle de l'ICOMOS est de mobiliser des points de vue et des compétences afin de faire des propositions pour une action appropriée²⁵ ». A partir de ce constat, les communautés locales sont toujours responsables du bien-être de leur patrimoine culturel. Cependant les états défissent les rôles et modes de sauvegarde de ces biens avec l'appui parfois des comités internationaux compétents.

Au Sénégal la loi 71-12 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes permet d'identifier sur une liste le patrimoine national. En son article premier est dit que, « sont classés monuments historiques les biens meubles ou immeubles publics ou privés, y compris les monuments naturels et les sites ainsi que les stations ou gisements anciens dont la préservation ou la conservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque²⁶ ». Cette loi met les dispositions règlementaires pour

²³ Unesco, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale, Paris, novembre 1972

²⁴ N, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, octobre 2003

²⁵ ICOMOS, Rapport de suivi de site, publié en novembre 2011 sur leur site web <https://www.icomos.org/fr/> consulté le 9 janvier 2019

²⁶ Assemblée Nationale du Sénégal, Loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes

l'identification et la sauvegarde du patrimoine. Le décret présidentiel de 1973 permet la mise en œuvre structurelle et fonctionnelle des dispositions de cette loi 71-12. C'est ainsi que l'état donne au ministère chargé de la culture la prérogative de classer les sites et monuments historiques. Article 1 du décret précité dit : « Les immeubles visés par l'article premier de la loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 sont classés par arrêtés du ministre chargé de la Culture²⁷ ». Ceci dit, le ministère avec ses directions comme la Direction du Patrimoine National (DPC) au Sénégal gère le patrimoine dans les conditions soumise par les lois et règlements en vigueur.

1.1.3 Le tourisme culturel

Le tourisme est une activité multidimensionnelle sous toutes formes qui demande une implication de plusieurs acteurs à la fois même. Il a pour avantage de mettre en valeur les ressources culturelles et naturelles d'un territoire donné.

Selon l'Organisation Islamique pour l'Éducation les Sciences et la Culture (ISESCO), « le tourisme culturel est un type de tourisme qui vise à faire découvrir aux visiteurs, tant locaux qu'étrangers, le patrimoine matériel et immatériel ainsi que les réalisations culturelles et civilisationnelles d'un peuple sous forme d'un produit commercialisable, comme tout autre produit industriel ou commercial, susceptible de contribuer au développement socioéconomique et de favoriser la communication civilisationnelle au niveau régional et international²⁸ ». Au niveau de ce document l'ISESCO considère les domaines du tourisme culturel comme suit : le tourisme religieux, le tourisme des sites et monuments historiques, le tourisme écologique, le tourisme médical, le tourisme des conférences, le tourisme des festivals, le tourisme des foires, le tourisme des circuits religieux et commerciaux anciens, le tourisme des sites archéologiques.

L'important de ce phénomène a permis à deux organismes des Nations Unies (OMT/Unesco) de s'intéresser sur la question pour se réunir autour de la troisième conférence sur le tourisme culturel en décembre 2018 à Madrid en Espagne avec comme thème : « le tourisme culturel, un soutien pour les populations et pour le patrimoine vivant²⁹ ». Depuis plusieurs années ces deux institutions internationales travaillent en partenariat pour accentuer l'interconnexion forte entre la culture et le tourisme par suite de la première conférence en février 2015 à Siemp reap au Cambodge. L'initiative est de stimuler les acteurs de ces deux secteurs dans un engagement gouvernemental et au niveau des collectivités locales avec

²⁷ Présidence de la République du Sénégal, DÉCRET N° 73-746 du 8 Août 1973 portant application de la loi N° 71-12 DU 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes

²⁸ ISESCO, Stratégie de développement du tourisme culturel dans le Monde islamique,

²⁹ OMT, <http://www2.unwto.org/fr/press-release/2018-12-05/conference-omtUnesco-le-tourisme-culturel-un-soutien-pour-les-populations-e>, consulté le 11 janvier 2019

comme but principal de collaborer le tourisme et la culture au niveau local, national et mondial.

Le document, *Tourisme Culturel et Patrimonial : Guide pour les maîtres d'œuvre communautaires des Ministres Fédéraux, Provinciaux et Territoriaux (MFPT) de la Culture et du Patrimoine du Canada* définissent : « Le tourisme culturel, un phénomène qui englobe l'ensemble des expériences vécues par les visiteurs pour découvrir ce qui représente le caractère distinct d'une destination, soit le mode de vie, le patrimoine, les arts et la population, mais également, tout ce qui est offert aux visiteurs pour interpréter cette culture ³⁰»

L'article de Jean Jacques Croutsche sur le « tourisme culturel, nouvel enjeu du tourisme ³¹» relate l'importance économique et sociale du tourisme culturel vis à vis d'autres comme le balnéaire qui aujourd'hui engendre l'épiphénomène de tourisme de masse. Il prend la Sicile comme zone d'études et à travers ses remarques, le comportement du touriste est plus orienté sur la découverte culturelle des destinations de visite.

Tableau 1 : Le tourisme culturel, ses thèmes et ces formes en France

Thèmes	Formules touristiques	Illustrations
Religieux	Pèlerinage, retraite, rencontre	Lourdes abbayes de Hautecombe, Taizé
Découverte culturelle de région, ville et pays	Circuit, séjour avec excursions, court séjour, croisière	Bretagne, Bruges, tour d'Europe, tour de la Méditerranée
Historique	Circuit	Circuit Napoléon en Corse, Route charlemagne
Souvenir	Circuit sur champ de bataille, lieux de mémoire, cimetières	Circuit du Débarquement en Normandie, Route du patrimoine juif du Vaucluse, champ de bataille de somme
Éthique/Généalogique	Circuit, séjour	Visite des Canadiens à leurs cousins acadiens du Poitou, retour au pays de toute « diaspora »
Artistique	Circuit Stage	Circuit des églises romanes de la Saintonge, des châteaux de la Loire Stage de musique vocale à l'abbaye de Sylvanès
Technique/Industriel	Circuit, voyage d'études	Visites de centre nucléaires, des entreprises de la filière bois dans les Landes

³⁰ Les Ministres FPT de la Culture et du Patrimoine de Canada, *Tourisme Culturel et Patrimonial : Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires*, Québec, 2012

³¹ Croutsche J J, *Tourisme culturel, nouvel enjeu du tourisme : la Sicile*, La Revue des Sciences de Gestion, 2005

Parcs et jardins	Circuit et séjour	Festival des jardins à Chaumont-sur-Loire, circuit des parcs et jardins Normandie
Festivals, évènements	Court séjour	Festival d'Orange, exposition de peinture à paris, carnaval de Liège
Gastronomie	Séjour et circuit Stage	Circuit-dégustation des grandes tables de bourgogne Stage canards en Dordogne
Shopping	Séjour en ville	Enchères d'objets d'art, achat d'artisanat, brocante, shopping détaxé, de luxe
Linguistique	Séjour en écoles en immersion en familles	Grande Bretagne, Espagne, jeunes Allemands en France
Pédagogie de la culture	Classe transplantée	Classe scientifique à la CSI de la villette, classes européennes du patrimoine, voyages d'études

Source : le tourisme culturel, dynamique et prospective d'une passion durable en France³²

La découverte de la culture recouvre un champ très attendu, qui aujourd'hui donne une grande variété de motivations pour appréhender le patrimoine culturel matériel et immatériel dans d'autres horizons. Les touristes passionnés par la dynamique culturelle trouvent une gamme diversifiée de produit touristique qui leur permettent d'organiser des voyages.

Dans une approche théorique, la charte internationale du tourisme culturel qui est un document de ICOMOS sur la gestion du tourisme aux sites de patrimoine. Dans les principes de cette charte est défini le concept de patrimoine dans sa globalité. Elle énumère des objectifs dont le plus général définit la gestion du patrimoine qui consiste à « faire connaître sa signification et les justifications de sa conservation aussi bien aux communautés d'accueil qu'aux visiteurs. Une gestion matérielle raisonnable et une approche intellectuelle et/ou émotionnelle du patrimoine et du développement culturel sont à la fois un droit et un privilège. Cette gestion doit être porteuse de respect pour les valeurs patrimoniales, pour les populations indigènes qui les perpétuent, pour les paysages et les cultures qui les ont produites, pour les intérêts et les droits actuels des communautés d'accueil, et pour les propriétaires d'ensembles historiques³³ ». Ici l'intérêt de la valorisation du patrimoine avec une gestion équitable des ressources culturelles doit œuvrer pour le bien-être des populations locales.

Dans cette même perspective, l'OMT dans le code mondial éthique du tourisme soutient les communautés locales sur l'appropriation de leur patrimoine. Dans l'article 4, le code nous

³² Origet du Cluzeau C, Le tourisme culturel, dynamique et prospective d'une passion durable, Paris, juin 2013, 93 pages

³³ ICOMOS, charte internationale du tourisme culturel sur la gestion du tourisme aux sites de patrimoine, Adoptée à sa 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999

montre que : « les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures ; un soin particulier est accordé à la préservation, (...) qui doivent être largement ouverts à la fréquentation touristique³⁴ ». Dans ce document on se rend compte que les politiques touristiques internationales prônent un développement durable dans tous ces aspects, elles ne doivent pas être seulement une affaire d'État mais aussi des collectivités locales. A son article 5, le code revient toujours sur l'intérêt économique de la culture sur les populations locales qui sont associées aux activités touristiques et participent équitablement aux retombés économiques qu'elles génèrent, et spécialement à la création d'emplois directes et indirectes qui en résultent. Les politiques touristiques doivent être conduites de telle sorte qu'elles contribuent à l'amélioration des niveaux de vie des populations des régions visitées et répondent à leurs besoins (...)

1.2 Méthodologie

Dans cette partie nous allons présenter une méthodologie adoptée pour obtenir les différentes informations par rapport à notre recherche que nous jugeons nécessaire et utile pour la réussite du mémoire. La figure 2 ci-après illustre le système mis en place pour ce travail. Il se repose en premier temps par les connaissances empirique et universitaire l'observation du terrain. En effet étant originaire de cette communauté Mouride du Sénégal, depuis des années je fréquente cette localité et en parfaite collaboration avec les responsables, les autorités religieuses. Ce système repose sur les premières observations qui ont conduit à une documentation sur le terrain pour affiner notre problématique. L'objectif est de faire une analyse sur les données concernant le tourisme, la culture et le développement local.

³⁴ OMT, code mondial éthique du tourisme, adopté par son assemblée générale de l'OMT dans la résolution A/RES/406(XIII) de sa treizième session, Santiago - Chili, 27 septembre - 1er octobre 1999.

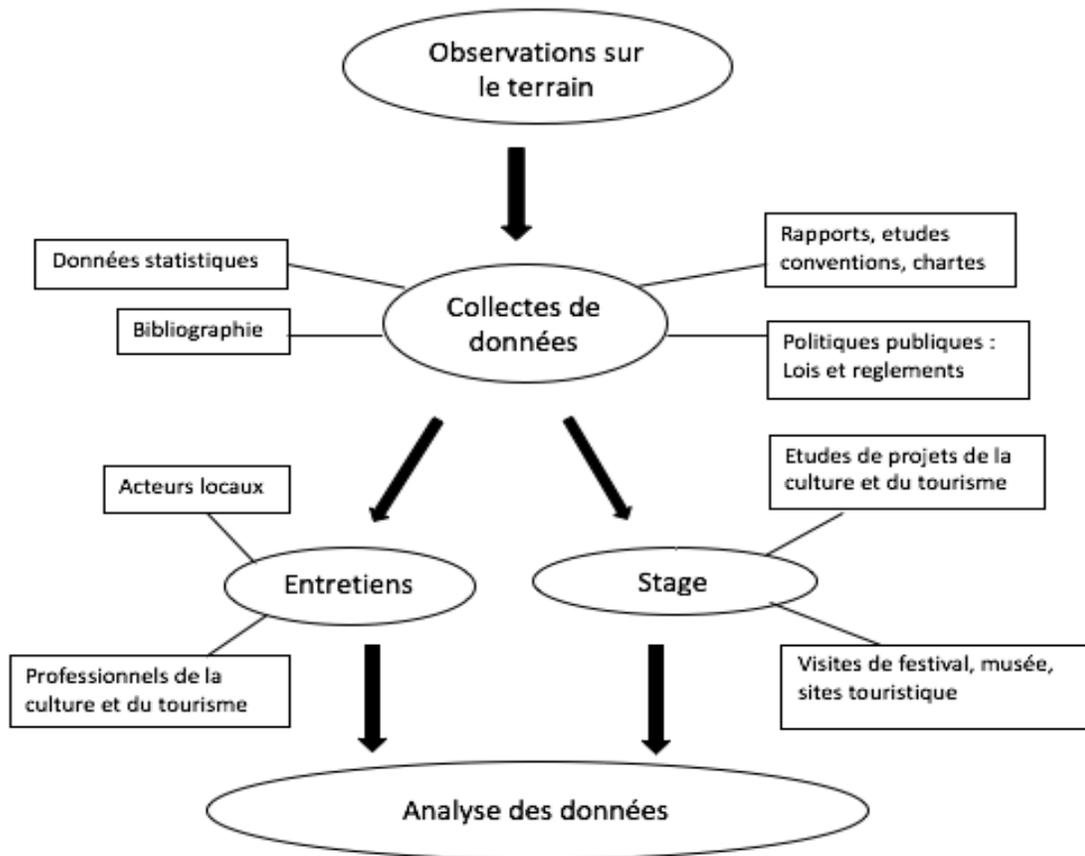


Figure 2 : système d'investigation de la recherche

Source : Auteur du document

1.2.1 La documentation

Avant de nous mettre dans une dynamique de rédaction de notre mémoire. On a précédé tout d'abord à une recherche documentaire nous permettant de faire des investigations sur notre thème et plus précisément sur les mots clés comme le tourisme, culture, développement local. C'est ainsi que nous avons consulté des ouvrages, des conventions et chartes, des articles scientifiques et de presse, des mémoires, des thèses et sur Internet. Aussi on a effectué une étude benchmarking sur certains pays africains où le phénomène du tourisme culturel est bien pris par les politiques publiques, il s'agit du Maroc, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Tunisie. Cette recherche documentaire nous a permis de bien comprendre la problématique et les enjeux de notre thème de mémoire et son impact au plan international, national et local.

An niveau de cette phase exploratoire et de recension des écrits nous nous sommes intéressés à un certain nombre de documents généraux, spécifiques, des articles publiés sur Internet.

De ce fait, nous nous sommes rendu compte que beaucoup d’auteurs, de spécialistes du tourisme et de la culture se sont intéressés à ses deux notions. C’est ainsi que nous avons choisi quelques documents pour notre étude.

Le document de l’OCDE, intitulé « L’impact de la culture sur le tourisme³⁵ », est important et analyse les relations entre le tourisme et la culture, d’une part, l’attractivité et la compétitivité des destinations d’autre part. Il passe en revue les expériences nationales et régionales des destinations dont les ressources culturelles contribuent à l’accroissement de l’attractivité générale d’un territoire. Le document conclut que la culture et le tourisme entretiennent une relation mutuellement bénéfique qui, de nature à renforcer la compétitivité de lieux de découvertes et de mémoires, d’une région ou d’un pays.

L’article qualifié : « les enjeux du tourisme culturel³⁶ » de Evelyne Lehalle, essaye de définir le concept de tourisme culturel tout en montrant les ampleurs infinies de la culture. Elle aborde aussi les facteurs d’attractivité culturelle de la France premiers pays récepteur de tourisme au niveau mondial (86,9 millions d’arrivées de touristes internationaux en 2017) devant les États Unis qui prennent la première place en termes de recettes de cette même année (210,7 milliards de Dollars US)³⁷ tout en mettant en exergue la présence de la forte concurrence dans ce secteur porteur. A la fin de l’article, elle donne des orientations et des perspectives de développement du tourisme culturel.

Le séminaire régional sur Les politiques de soutien aux industries culturelles : contribuer à une maîtrise de la mondialisation par la diversité culturelle, Siem reap, Cambodge, 4 - 5 Décembre 2008. Ce séminaire a réuni beaucoup d’experts internationaux sur les questions de la Convention de l’Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les conséquences concrètes de la ratification de cette convention internationale, Les politiques de soutien à la création, à la production, et à la diffusion des biens culturels. Ce document relate l’intérêt d’aménager des synergies entre les programmes d’intervention des organisations de coopération multilatérale et des États qui développent des programmes d’appui aux industries culturelles : Unesco, OIF (Organisation International de la Francophonie) et PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) : sur les aspects économiques et commerciaux.

³⁵ OCDE, L’impact de la culture sur le tourisme, Paris, 2009.

³⁶ Lehalle, E (Directrice de Nouveau Tourisme Culturel et membre du Conseil International des Musées), Les enjeux du tourisme culturel, février 2012.

³⁷ OMT, Faits saillants du tourisme, Édition 2018.

1.2.2 Le stage de mise en position professionnelle

Présentation de la structure d'accueil

Culture et Développement³⁸ est une association nationale française de Grenoble qui œuvre à la coopération culturelle et internationale en menant un travail d'appui, d'information, de mise en réseau et d'échange pour favoriser un dialogue interculturel entre acteurs du développement et de la culture dans les pays du Nord et du Sud. Ses actions se fondent sur le postulat que la culture et les questions culturelles sont une condition du développement humain, économique et social d'un territoire. Elle est née en 1961, elle est à ce titre héritière d'un côté du mouvement pour l'accès au savoir et à la culture pour un plus grand nombre par "Peuple et Culture" et à la fois de l'ingénierie technique développée par les ministères. Aujourd'hui **Culture et Développement** souhaite élargir une fois de plus ses domaines d'intervention en ouvrant la couverture géographique de ses actions à l'international au travers du projet de plateforme Territoires Associés.

Les modes d'intervention de **Culture et Développement** sont les suivants :

- La mise en place de projets de développement ou l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pour les collectivités ;
- La recherche et l'accompagnement à la définition de politiques culturelles au travers de la réalisation d'études sur le développement culturel en Afrique, l'organisation de séminaires, la publication d'actes de colloque, de guides pratiques à l'usage des collectivités, des ministères et d'autres organismes publics au Nord et au Sud ou encore la publication de guides métiers à destination des professionnels ;
- Le renforcement des capacités des opérateurs culturels au travers de formations et de partage de l'information et de ressources ;

Organigramme et organisation du travail :

Le public interne de **Culture et Développement** est en constante évolution mais s'organise principalement de la manière suivante :

- Deux Co-directeurs, qui s'occupent de la gestion de projets, de la planification, de la stratégie, des relations institutionnelles, des ressources humaines et du partenariats ;
- Une équipe composée de bénévoles, stagiaires et de services civiques dans différents domaines et compétences : gestion de projet, communication, documentation, recherche de financement, informatique et graphisme, etc. Ils travaillent sur les thématiques et les projets de **Culture et Développement** ou de Territoires Associés ;
- Deux postes à mi-temps à l'administration et à la comptabilité ;

³⁸ <https://www.culture-developpement.asso.fr/a-propos-de-c-et-d/domaines-et-modes-d-interventions/> consulté le 14 janvier 2019

- Consultants externes sur des fonctions de support, relations publiques, experts métiers.

Activités menées au quotidien

Au début du stage nous avons effectué un diagnostic sur la communication visuelle de la structure, des observations et suggestions ont été faites sur les deux sites Internet que compte l'association (www.culture-developpement.asso.fr) et (www.territoires-associes.org). Des recommandations ont été proposées pour améliorer la visibilité et le contenu des sites.

Une veille documentaire sur les stratégies du tourisme culturel des pays émergents et en voie de développement où ce secteur est bien pris en compte. Il s'agit de l'Afrique du sud, du Maroc, du Kenya, du Brésil, de la Tunisie, de la Jamaïque et de la Namibie. En effet, ce travail est fait sur deux niveaux : une première sur la stratégie globale du tourisme et une deuxième sur la spécificité du tourisme culturel avec une approche comparative, similitudes et méthodes.

Une étude benchmarking sur les ONGs évoluant dans le secteur de la culture et du tourisme. Deux dossiers de communication ont été réalisés, l'un dans le cadre d'un projet avec la maison des associations de Ouagadougou et la ville de Grenoble et l'autre aussi dans le cadre du même partenariat avec le projet du terrain dit Olta au Burkina Faso dans la Ville de Ouagadougou..

Un document de présentation en diapositive du programme TRANSFO pour préparer une rencontre des présidents de conseils régionaux de la Région des Hauts Bassins Burkina Faso et la Région du Béliér Côte d'Ivoire en mission à Grenoble dans le cadre de la coopération décentralisée.

Acquis et perspectives pour le mémoire et le projet professionnel

La veille documentaire sur les stratégies du tourisme culturel des pays en voie de développement et ceux émergents nous a permis d'avoir une bonne documentation sur des ouvrages, articles et rapports d'études et approche réelle sur notre thème de mémoire.

Les projets sur lesquels nous avons travaillé, ont donné d'autres idées pour le projet professionnel. Ainsi de réorienter notre réflexion sur des domaines plus spécifiques et innovants pour faire un mémoire qui sera adapté aux contextes actuels de notre pays et de la zone d'études et d'implantation du projet.

La prise de contact avec l'office du Tourisme de Grenoble, l'office du Tourisme d'Avignon qui organise le grand festival d'Avignon dont nous avons eu l'occasion de découvrir durant notre séjour. La visite de l'ONG Tetraktys qui œuvre beaucoup dans le domaine du tourisme culturel en Afrique et en Asie nous a permis de croire à un réel projet de développement

local. La rencontre d'acteurs culturels africains résidants en France, quelques conservateurs de musées de la ville a nourri nos connaissances.

Autres acquis socio-professionnels

Durant tout le séjour en France, nous avons rencontré beaucoup de personnes de diverses nationalités (algérien, allemand, norvégien, brésilien, ghanéen, rwandais) dans la résidence universitaire où nous avons partagé beaucoup de choses, des échanges sur nos diversités culturelles ce qui a permis de m'enrichir de leurs vaincus socio culturels.

Les entretiens menés avec des acteurs et professionnels de la culture d'une part et d'autre part ceux du tourisme ont nourri nos connaissances sur ses secteurs.

1.2.3 Les entretiens

Pour le travail d'entretien, nous avons nécessairement utilisé ce protocole de recherche. Ce choix se justifie tout d'abord par le fait que notre étude a intéressé beaucoup de professionnels du tourisme et de la culture, les acteurs locaux, de même que certains professeurs que nous avons rencontré pendant les séjours de vacances au Sénégal et certains intervenants à l'Université Senghor dans le cadre du master en développement du département culture. Ils nous permettent de finalité et de montrer les résultats d'une bonne valorisation du patrimoine culturel et des potentialités touristiques locales. C'est dans ce contexte que nous avons mené ses entretiens.

Durant la période de stage professionnel, quelques interviews sont réalisées entre notamment les personnes potentielles qu'on a rencontrées en France à Grenoble et des touristes venant d'Amérique du Sud et du nord, les certains pays de l'Europe et l'Asie pacifique. En discutant avec ses visiteurs nous avons senti leur envie de découvrir la culture d'autres destinations surtout cette de l'Afrique méconnue. Certains d'entre eux ne connaissent pratiquement pas le Sénégal en plus forte raison la communauté Mouride. On remarque aussi le problème de promotion de nos destinations, la culture africaine est malheureusement méconnue.

Nos entretiens nous ont poussé vers les sites touristiques et les musés pour avoir des informations par rapport à la fréquentation de ces lieux. Les conservateurs et les responsables de ces établissements affirment qu'ils accueillent beaucoup de visiteurs de nationaux ainsi qu'un public venant hors de la France pour découvrir le patrimoine culturel de cette région. Certains nous disent que les touristes contribuent en grandes parties dans l'économie de la région. Ce même constat se fait aussi au niveau des hôtels et restaurants après échanges avec les gestionnaires.

2 Analyse de la situation du patrimoine culturel Mouride et touristique de Diourbel

Dans cette partie nous faisons d'abord une analyse de la situation globale du patrimoine culturel au Sénégal établie par le ministère de la culture et de la communication dans sa lettre de politique sectorielle de 2017 à 2021. « Le Sénégal a une longue tradition d'inventaire, de classement, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel. Ainsi, par exemple, 386 sites et monuments historiques classés au patrimoine national ont été inventoriés entre 2004 et 2007. Le Sénégal se retrouve ainsi au peloton de tête en Afrique avec sept (07) biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco dont cinq (05) culturels (Gorée en 1978, St-Louis en 2000, les Cercles mégalithiques en 2006, le Delta du Saloum en 2011 et le Pays Bassari en 2013). Il s'y ajoute que deux éléments du patrimoine immatériel ont été inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel : le Kankurang en 2008 et le Xooy en 2013. Notre pays dispose également de deux sites du patrimoine naturel et culturel (Toubacouta et Bandafassi) inscrits sur la liste du patrimoine mondial »³⁹. Le patrimoine culturel reste toujours un vecteur important de développement local au Sénégal. Avec la décentralisation il devient important pour la valorisation de la culture des terroirs que les politiques publiques visent à développer.

2.1 État des lieux du patrimoine culturel Mouride

Faire l'état des lieux du patrimoine Mouride, nécessite de faire une approche sur l'aspect physique de la région de Diourbel avant de procéder à une analyse sur la situation de l'inventaire des sites et monuments historiques classés et non encore pris en charge par le ministère chargé du classement.

Située entre 14°30 et 15° de latitude nord et 15°40 et 16°40 de longitude ouest, la région de Diourbel couvre aujourd'hui, suite au rattachement de l'arrondissement de Taïf au département de Mbacké, une superficie de 4769 km² en 2001. C'est une région continentale par excellence. En effet, elle ne dispose ni de frange maritime, ni de cours d'eau pérennes. Cependant, les ressources en eau souterraines sont importantes.⁴⁰

La région de Diourbel est caractérisée par l'absence de forêt classée. Elle est également marquée par l'inexistence de zone d'habitat et de refuge pour la faune, notamment les grands mammifères. Seuls les petits mammifères ainsi que certaines familles d'oiseaux y sont aujourd'hui présents.

³⁹ Ministère de la Culture et de la Communication, Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Culture et de Communication 2017-2021, Dakar, février 2016

⁴⁰ ANSD, Situation Économique et Sociale de la région de Diourbel, édition 2015

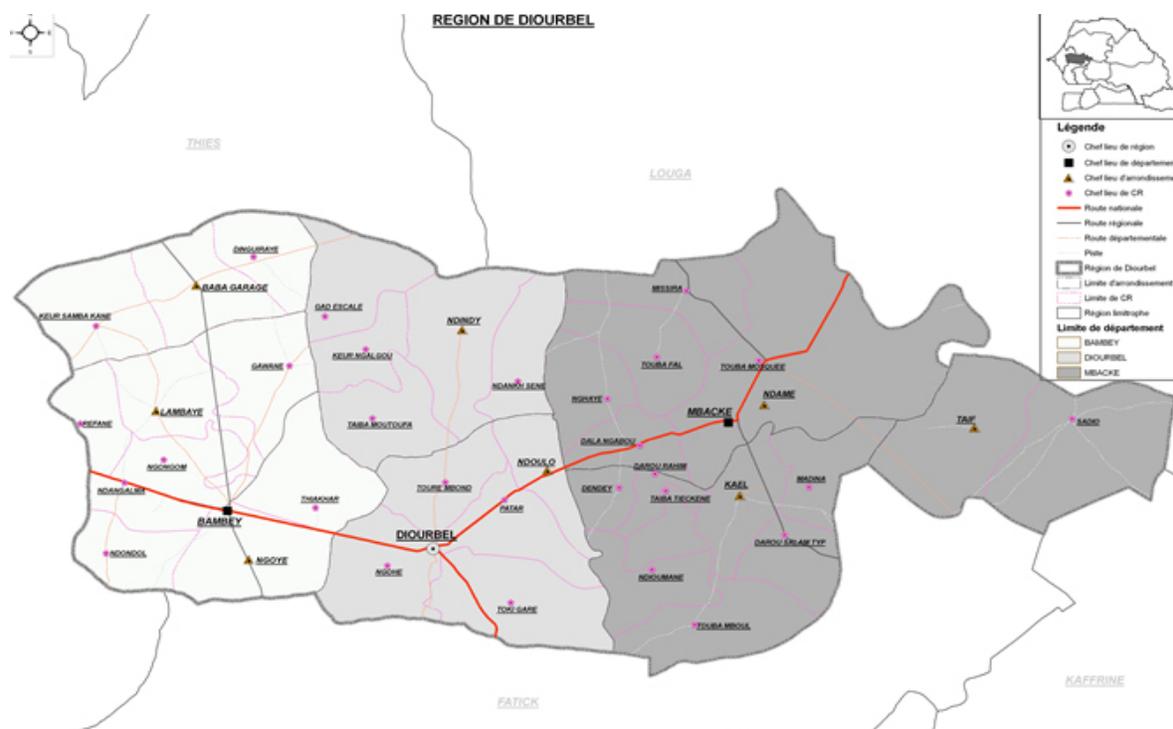


Figure 3 : carte de la région de Diourbel

Source : http://www.ansd.sn/ressources/Carte_administrative_Diourbel1.jpg consulté le 5 février 2019

La région de Diourbel est subdivisée en trois départements (Bambey, Diourbel et Mbacké), huit arrondissements (Baba Garage et Ngoye dans le Bambey, Ndindy et Ndoulo dans le Diourbel, Kael et Taïf dans le Mbacké) et 39 communes. Les activités économiques sont principalement l’agriculture l’élevage et le commerce. D’autres activités comme l’artisanat présentent un intérêt certain pour la population de la région⁴¹.

En raison de son poids politique, économique, religieux et démographique, Touba joue un rôle considérable dans les activités de cette région.

Les deux tiers de la population de la région de Diourbel habitent le département de Mbacké à cause de l’effet d’attraction de la communauté rurale de Touba, un village devenu métropole et érigé commune avec l’Acte 3 de la décentralisation. L’essentiel des activités économiques de la région se fait dans la ville religieuse, située à 70 kilomètres de la capitale régionale. Ces indicateurs suffisent à prouver le poids considérable de Touba sur l’ensemble de la région.

Touba donne à la région de Diourbel une identité et un particularisme sur les plans culturel et religieux du fait de son statut de capitale du Mouridisme, une confrérie musulmane que

⁴¹ ANSD, Situation Économique et Sociale de la région de Diourbel, édition 2015

l'on trouve principalement dans cet espace géographique qui correspond au Baol. Toutefois, les Mourides sont aujourd'hui un peu partout. Les Mourides, avec leur sens élevé des affaires, constituent une bonne part de la diaspora sénégalaise.

La population de la région de Diourbel est estimée à près de deux millions d'habitants, d'après le dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) avec un taux d'accroissement annuel de 3,6%, l'un des plus élevés du Sénégal. La densité régionale dépasse 200 habitants/km² et atteint 323 habitants au km² dans le département de Mbacké à cause de Touba.

Tout cela explique l'influence grandissante de Touba dans la région de Diourbel. Il s'y ajoute que la ville religieuse a toujours été choyée par les différents pouvoirs politiques, en raison de son poids socio-économique et électoral⁴².

Dans notre travail nous sommes plus intéressés par le département de Diourbel et celui de Mbacké qui sont les principaux lieux de concentration du patrimoine culturel Mouride.

2.1.1 Le patrimoine culturel matériel dans la région de Diourbel

De nombreux sites et monuments historiques sont inventoriés et protégés par la DPC (Direction du Patrimoine Culturel) du ministère chargé de la culture. Ce travail nous permet d'avoir une cartographie du patrimoine culturel matériel de la région. Dans ce tableau, nous sommes plus concernés par le patrimoine Mouride, ainsi identifier en trame de fond dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des sites historiques de la région par département

Département	Sites historiques	Observations
	Teen Bambey ou Teen Ngassu	Identifié par une plaque qui s'y trouve jusqu'à présent, le puits n'est pas du tout clôturé ; mais, il a été bouché.
	Champ de bataille de sanghay-Mbool ou Dibéru Sanguay-Mbool	Ce vaste champ qui abrite des arbres et arbustes comprennent des Sanghay de nims et autres est le lieu du célèbre champ de bataille situé à 1km à l'ouest de lambaye Peye

⁴² Centre d'Études des Sciences et techniques de l'Information (CESTI), Acte III de la Décentralisation – une réforme des questions, N° 18, aout 2015

BAMBEY	Tumulus de Peul de Lamassas	Ce sont des tombes sacrées ou étaient enterrés les dignitaires de cette localité avec tout le cérémonial dû à leur rang. Lamassas vient de Lamane qui était à l'époque le maître des terres. Il était un maillon important dans le dispositif sociopolitique du Baol
	Mausolée de cheikh Anta diop à thieytou	Mausolée inauguré le 27 février 2008
	Champ de bataille de Bounghoye	Champ de bataille situé à 11 km au nord-est de Bambey, il abrite aujourd'hui un vaste champ
	Champ de bataille de Gouye Ndeungué	Aujourd'hui, ce baobab n'existe plus mais il est symbolisé par un trou que l'on trouve sur les lieux
	Tumulus de Lambaye	Le site de lambaye se présente sous la forme d'un vaste périmètre qui abrite plusieurs mbanars. Les mbanars ont l'apparence d'une élévation ressemblant à une butte de terre
DIOURBEL	Grande Mosquée de Diourbel	La grande mosquée de Ndiarème dont la construction a débuté en 1918 est achevée en 1925. Serigne Touba de ses mains nobles a tracé ses limites, posé la première pierre et procédé à l'inauguration de ce joyau qui à bien des égards rappelle la mosquée où repose le Prophète Mouhamed PSL.
	Bâtiments abritant le préfecture	C'est dans cet édifice que Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké allait répondre aux convocations de l'administration coloniale pendant la période de résistance surveillée
	La poste de Diourbel	Le Bâtiment de la poste de Diourbel présente de vue une belle façade, mais dans l'ensemble il est un peu délabré
	Gare ferroviaire de Diourbel	La gare de Diourbel est dans un état de délabrement très avancé. Certaines installations techniques ne sont plus fonctionnelles
	Mbanar de Ndayanne ou tumulus de Ndayane	Les Tumulus ressemblent aujourd'hui à des butes de terre qui ont été rasées du fait de l'érosion éolienne. Le site est inhabité et comprend des dizaines de Baobab
	Champs de bataille de Ndiamdème	Vaste étendue de terre abritant des arbres et arbustes. Elle fait l'objet d'une exploitation agricole pendant l'hivernage

MBACKE	Grande Mosquée de Touba	Son édification fut décidée par Cheikh Ahmadou Bamba en 1926. Actuellement, elle est la mosquée la plus grande de l'Afrique de l'Ouest avec 7 minarets dont le plus haut nommé Lamp Fall a une hauteur de 86.80m. Grâce à cette hauteur, l'édifice est visible jusqu'à 10 kilomètres de la ville.
	Aynou Rahmati ou Téénou Aynou	C'est sous le Khalifa de Serigne Abdou Lakhad Mbacké, Qu'un forage a été construit. 28 Robinets sont raccordés au puits par une réserve d'eau et des installations techniques
	Gouye tekhé	L'appellation « gouye tékhé » a été donnée par Serigne Touba à un Baobab situé dans un endroit que choisira le Cheikh pour y enterrer sa défunte épouse du nom de Sokhna Aminata LO
	Négou Mame Diarra	C'est la case ou résidait Sokhna Diarra Boussou mère de Cheikh Ahmadou Bamba et épouse de Mame Mor Anta Sali. La case a été entièrement restaurée et transformée en une belle Résidence. C'est un sanctuaire qui sert de pèlerinage aux fidèles Mourides.

Source : centre culturel régional de Diourbel

Toutefois, on observe d'autres sites utiles du patrimoine Mouride qu'on peut valoriser comme la Bibliothèque Khadimou Rassoul appelé « Daray Kamil » en terme wolof créée en 1977 par le troisième Khalife. Cette bibliothèque abrite la grande partie des manuscrits et des recommandations de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké. Elle est unique au Sénégal.

Parmi le patrimoine culturel matériel Mouride de la Ville sainte de Touba, on peut citer

Darou Salam

Darou Salam, est une appellation arabe qui signifie maison de la paix en langue wolof c'est un lieu sacré de pèlerinage dans le Mouridisme est fondé par Cheikh Ahmadou Bamba et Mame cheikh Anta Mbacké Borom Gawane son demi-frère paternel y résidait. Après son retour d'exil du Gabon en 1902, Cheikh Ahmadou Bamba effectua un séjour mémorable et vécu 3 ans dans cet endroit avant de fonder la ville sainte de Touba. Ce site est rempli de choses sacrées et cachées et renferme des bienfaits d'ici-bas et dans l'au-delà selon les propos de Serigne Habib Mbacké petit-fils de Borom Gawane⁴³.

⁴³ Thiam S, Destination Touba : valorisation touristique des potentialités, Mémoire de Marster 2, soutenu à l'Université de Thiès, Sénégal, juin 2015

Ndame

Ndame est une localité de Touba qui marque une histoire particulière de la ville sainte. Un quartier fondé par cheikh Ahmadou Bamba et légué à un de ses disciples qui s'est adonné à lui durant toute son existence. Celui-ci est connu sous le nom de Serigne Ndame Abdourahmane Lo et faisait partie de la génération de Mame Cheikh Ibrahima Fall. A Ndame, le pèlerin peut recueillir, la chambre où Serigne Ndame a signé pacte d'allégeance avec Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké⁴⁴.

Les cimetières de Touba

Parler du patrimoine de Touba sans les cimetières serait un peu insensé car ce site est trop sacré. A l'intérieur de ces cimetières, le mausolée de Mame Cheikh Ibrahima Fall⁴⁵ ; le bastion du Mouridisme, le plus croyant en Serigne Bamba, le serviteur éternel de tous les temps que personne ne pourra plus rejoindre d'ici-bas et dans l'au-delà est reconnu par des versets de Coran, des Khassaides et des Zikroullah qui y sont récités tous les jours. La plupart des mourides aimeraient qu'on les enterre dans cet endroit de miséricorde dès leur disparition. Cela fait que maintenant le cimetière est tellement plein à tel point qu'on y enterre plus, tous les défunts sont maintenant enterrés dans le nouveau cimetière de Touba nommé « Bakhiya ».

Marché Ocass

Le marché Ocass de Touba est un lieu qui fait partie du patrimoine touristique de Ville. Un marché large de par sa dimension, riche en produit et offres dérivées touristiques, et souvenirs est très visité par les touristes. Des objets d'arts, des « makhtoumbé » des « Baye Lahat » des babouches et des produits locaux typiquement du terroir et y sont vendus. Ce marché peut être assimilé au souk (bazar) que l'on trouve pratiquement dans toutes les villes du monde arabe.

NB : tous ce patrimoine Mouride peut être l'objet d'une étude spécifique et un mémoire à part. Chacun d'eux représentent un intérêt pour la communauté Mouride

Le tableau suivant représente le répertoire des activités culturelles de la région de Diourbel effectué par le Centre Culturel Régional de Diourbel. Quelques activités de la communauté Mouride si figure dont nous allons essayer de les identifier en trame de fond. Ce tableau ne renseigne pas beaucoup le patrimoine culturel mouride de la région.

⁴⁴ Idem

⁴⁵ Annexes 2 : vie et œuvres de Mame Cheikh Ibrahima Fall, Disciple de Cheikh Ahmadou Bamba

Tableau 3 : Répertoire des activités culturelles de la région

Activités	Localités ou lieux	Observations
Animation autour du livre et de la lecture Spectacles	CCRD, Verdure CDPES, quartiers	Conte, poésie, projection de films et suivi de débats, conférences, concours de dictée et de mathématiques, génies en herbe etc. Comédies théâtrales, concerts de musique, soirées folkloriques, soirées de gala, défilé de mode
Cérémonies de divinatoire	Ndoumbé Diop, villages	Xooy, Ngel, séances de dance traditionnelles, etc
Grand Magal Départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké	Touba Darou Salam	Célèbre le départ pour l'exil de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké au Gabon (en général il est célébré vers le 18 safar du calendrier lunaire). Célèbre le retour de l'exil de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké
Disparition de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké	Darou Khoudoss	
Gamou des Laobés	Séssene	Prières et recueillement à la mémoire de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké par Serigne Modou Gallo Sow, l'initiateur (Novembre)
Rencontre annuelle des saltigués	Ndoumbé Diop,	Elle a eu lieu à la place Ndoumbé Diop pendant l'hivernage. Elle constitue un moment de prédilection des faits devant se produire et de recherche des moyens pour détourner les calamités
Thioro Ngol Ndiaye	Ngouye-Diabo	
FESMUT (Festival de Musique traditionnelle et des Arts) Festival Kaay Rap	Commune de Diourbel	Créer par le défunt conseil régional est en léthargie pour cause de financement

Foyers scolaires	Établissements publics de la région	Appeler communément FOSCO, c'est une occasion d'organiser des activités culturelles
Expositions d'arts plastiques visuels	CCRD, Verdure, CDPEs, quartiers	C'est une discipline qui peine à s'engager dans la région mais les acteurs ne baissent pas les bras
Journée mondiale du théâtre	CCRD	C'est une occasion pour les acteurs de la scène de communiquer avec leurs publiques
Journée mondiale de la danse	CCRD, Quartiers	Célébration de la danse dans toutes ces dimensions
Journée mondiale du livre et du droit d'auteur	CCRD	Le livre et le droit d'auteur sont au centre de tous les débats et manifestations organisées
Journée mondiale de la musique	CCRD, Théâtre de verdure	Des plateaux sont organisés permettant aux musiciens de pouvoir s'y produire et de manière gratuite ; l'accès est libre et gratuit
Journées nationales du patrimoine	CCRD, autres localités	Occasion de revisiter notre patrimoine à travers d'activités de visites de sites, de projections, d'expositions

Source : Centre Culturel Régional de Diourbel

2.1.2 Le patrimoine culturel immatériel

On entend par patrimoine culturel immatériel les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel⁴⁶.

Ce patrimoine culturel immatériel est intangible. Il inclut les traditions ou expressions héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme la tradition orale, les arts du spectacle, les rituels, les événements festifs, les connaissances et les pratiques concernant la nature et l'univers ou les savoirs et savoir-faire, la production de l'artisanat traditionnel. Il y a un éventail large de patrimoines immatériels, cela va de la dimension immatérielle d'un

⁴⁶ 32^e Conférence Générale de l'Unesco, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel, Paris, 17 octobre 2003

patrimoine matériel (site, monument, objet) à l'élément le plus intangible (conte, poème, chanson, note musicale, prière, gout, parfum, etc.) ; les personnages historiques, les trésors humains (patrimoine vivant).

Dates de commémorations des Magals

Dans la culture Mouride les Magals représentent une grande importance dans la vie des talibés. Ils sont organisés pratiquement dans toutes l'années. Ces types de manifestations permettent aux disciples de se ressourcer. Ils sont datés selon le calendrier lunaire.

- Grand Magal de Touba : 18 Safar (صف)
- Magal Darou Khoudoss: 20 Muharram (محرم)
- Magal Daarou Mouhty : 4 Chahbaan (شعبان)
- Magal Serigne Sonhibou : 5 Ramadan (رمضان)
- Magal Darou Salam : 20 Zoukhada (ذو القعدة)
- Magal Serigne Mouhamadou Moustapha : 3 Chahbaan (شعبان)
- Magal Serigne Fallou Mbacké : 27 Rajab (رجب)
- Magal Serigne Bara Mbacké : 28 DJoumad al akhira (جمادى الاخرة)
- Magal Serigne Abdoulahi Mbacké : 15 Rajab (رجب)
- Magal Serigne Ibrahima Mbacké : 17^{eme} Ramadan (رمضان)
- Magal Serigne Abdou Ahad Mbacke: 23^{eme} Ramadan (رمضان)
- Magal Serigne Abdul Khadre : 3 Muharram (محرم)

Durant tous ces évènements, la Ville de Touba capital du Mouridisme est remplie de monde venant partout au Sénégal dans la sous-région et même à l'international pour la célébration de ces journées de grâce et de prières.

Le patrimoine spirituel et intellectuel

Il constitue l'importance capitale du patrimoine culturel du Mouridisme. Il permet de milieu connaître les profondeurs sur les modes de vie, son fondateur les figures marquantes. Ce patrimoine fait que Cheikh Ahmadou Bamba est l'un des plus grands leaders spirituels de l'histoire du Sénégal. Ses enseignements visent à transmettre l'essence du message prophétique aux générations futures. Il a consacré toute sa vie à éveiller la conscience humaine.

Les Khassidas (Qasida)

Les Khassides de Serigne Touba « qasida : poème arabe classique, d'aux moins sept vers, à rime unique. (Précédé d'un prologue amoureux, il a pour thèmes un voyage, l'amour, la louange, la satire.)⁴⁷», ce terme prend origine dans la littérature Arabe particulièrement dans une de ces composantes nommée « AROUD » qui renvoie à la prose et la versification. Par abus de langage, beaucoup commettent l'amalgame entre « qasida » qui fait référence à l'unité de prose et « qaça'id » qui est le pluriel de « qasida ».

A cette définition superficielle du mot, nous allons confronter celle de Cheikh Ahmadou Bamba, qui dit un jour à un de ses talibés, en se référant à l'acrostiche du mot en arabe : QAF signifie « Qira Atoul Qur'an » pour dire méditer sur le saint Coran Çaad signifie « Çalaatou Ala Nabi » c'est-à-dire prier sur le Prophète Mohamed (PSL) Alif pour dire « I'Lamou » reprenez Alif encore pour « annal laha waahidoune » que Dieu est unique deel pour dire « doumou 'Ala Zaalika » faites-en un viatique, une recommandation qui devrait donner : méditer sur le Coran, prier sur le prophète (PSL), attester l'unicité divine, voilà un viatique pour vous.

Il faut dire qu'elle se mesure à la grandeur de Serigne Touba. En effet, il disait à leur propos : « comme miracle, je ne retiens que mes Qaça'id ».

Et Serigne Touba affirme avoir léguées à ces talibés trois références principales pour leur salut. Et ces choses sont les suivantes :

- **La Grande mosquée** : pour laquelle il précise que toute personne qui se distinguera dans sa construction et sa rénovation ne restera personne phare dans cette vie et dans l'au-delà ;
- **Sa descendance** : qui constitue selon lui la Voie de la Droiture pour tous les Mourides. Ils sont exempts de toute perdition et est bienheureux celui qui se cantonne à les suivre.
- **Ses Qaça'id** : le Cheikh précise qu'ils sont ses traces et qui s'y attache arrivera assurément à lui.

Les Qasida jouent un rôle essentiel dans le patrimoine intellectuel du Mouridisme. Ils sont bien respectés par les Mourides à l'instar du Saint Coran. De ce fait ils sont logés en grande partie dans une bibliothèque (Daray Kamil en termes wolofs) dans la Ville de Touba⁴⁸.

⁴⁷ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/qasida/65381> consulté le 19 janvier 2019

⁴⁸ Thiam S, Destination Touba : valorisation touristique des potentialités, Mémoire de Marster 2, soutenu à l'Université de Thiès, Sénégal, juin 2015

Le Zikroullah (Zikr)

Le Zikroullah ou Zikr « acte de foi dans la religion musulmane consistant à répéter le mot Dieu inlassablement jusqu'à entrer en transe. Le but est l'abandon de soi pour se rapprocher de Dieu. Il est pratiqué seul ou en groupe par les soufistes⁴⁹ ». Il est chanté par des « baye fall ». Il comprend également les louanges à Dieu, au Prophète et aux Saints. Le Zikroullah est réputé pour avoir une action purifiante.

Le Zikroullah est un feu qui pénètre dans le cœur du croyant. Tout ce qu'il y trouve de mauvais, il l'élimine. De toutes les pratiques spirituelles, c'est le Zikroullah qui est le mieux à même de libérer la force spirituelle (le Batiin en Wolof ou l'invisible), c'est-à-dire de permettre à la lumière divine qui est en chacun de nous de s'exprimer.

C'est ainsi que nous ne pouvons pas étudier le patrimoine immatériel Mouride sans parler du Zikroullah car le père fondateur de ces rituels est Mame Cheikh Ibrahima Fall qui est la porte d'entrée du Mouridisme a eu toutes les grâces Divine à travers le Zikroullah, et l'attachement sans relâche au service de son guide Serigne Touba.

Un grand penseur Mouride disait en wolof « kou gnane gnak bo dieundé am » c'est pour dire que Mame Cheikh Ibrahima Fall en investissant le champ de Serigne Touba a eu les bénédictions illimitées du Maître de l'univers.

Ceci justifie encore l'importance et la richesse du patrimoine culturel religieux parfois méconnu. Et cela peut constituer obstacle pour la valorisation des potentialités touristique de la culture Mouride.

Le café Touba

« Le café Touba est du café aromatisé aux clous de girofle parfois. Typique au patrimoine Mouride, le café Touba a été introduit par le fondateur du Mouridisme, Cheikh Ahmadou Bamba, de son retour d'exil du Gabon. Il est très apprécié pour son goût inédit⁵⁰ ».

Boisson chaude à base de grain de café qui se réclame tout le temps car à chaque cérémonie ou festin il est au rendez-vous. Le café Touba autrement appelé « Serithié Guedj gui⁵¹ » joue un rôle essentiel dans l'économie Sénégalaise. Le café Touba crée aujourd'hui de nombreux emplois dans le secteur informel surtout et, est exporté aussi à l'étranger au niveau de la diaspora africaine vivant partout dans le monde. C'est un grand marché import-export selon les propos de Sokhna Cheikh Amy Mbacké qui gagne sa vie dans ce marché porteur. La préparation du café Touba a sa propre particularité et une façon de faire typiquement original.

⁴⁹ <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/zikr/> consulté le 19 janvier 2019

⁵⁰ <http://www.visitezlesenegal.com/fr/le-cafe-touba> consulté le 25 janvier 2019

⁵¹ Terme en wolof qui peut désigner cadeau

Au Sénégal la consommation du café Touba est fréquente partout, la plupart des ménages l'utilisent pour le petit déjeuner, il est à la portée de tous de par sa rentabilité, économique, accessible et agréable. Il est temps d'en faire une marque identitaire reconnue au niveau international puisque l'art culinaire fait partie du patrimoine immatériel, la préparation du café Touba en est une parfaite illustration. Cette préparation est unique dans le monde pour le patrimoine Mouride.

2.2 L'analyse de la demande et de l'offre de touristique

Dans cette sous-partie, on propose de montrer une analyse de la demande touristique avec les tendances aux niveaux international et national. La spécificité de l'offre culturelle Mouride qui peut être objet de découverte touristique et motive le déplacement de visiteurs. Cette sélection n'est pas trop étendue mais il se consacre principalement sur les domaines plus religieux qui demande une promotion et une valorisation très spéciale prenant en compte toutes les dimensions du Mouridisme. Nous allons aussi essayer de ressortir les chiffres sur les composantes du tourisme au Sénégal d'une part et d'autre part dans la localité de Diourbel.

2.2.1 La demande touristique

Le dernier baromètre du tourisme mondial de l'OMT a enregistré les statistiques sur les arrivées de touristes internationaux ; elles ont augmenté de 7% pour atteindre un total de 1,322 milliard de touristes. Ce vigoureux élan devrait se poursuivre en 2018, à un rythme de 4% à 5%⁵². Ce taux est bien soutenu et constant de 4% qui n'est plus enregistré depuis 2010. C'est ce qui montre une réelle motivation de mener une activité touristique. Ces résultats montrent aussi que 93% de la population mondiale s'adonne à l'activité touristique. Le continent africain a connu une estimation de 8% sur la croissance en 2017. Le continent a consolidé son rebond de 2016 et atteint un chiffre record de 62 millions d'arrivées internationales. L'Afrique du Nord a bénéficié d'une forte reprise avec des arrivées en hausse de 13%, tandis que celles de l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 5%⁵³.

Certes, en Afrique on enregistre une importante croissance d'arrivée de touristes internationaux, la demande reste aussi faible par rapport aux autres régions du monde. Et plus encore en Afrique de l'ouest. Selon les statistiques sur la demande touristique au Sénégal, le nombre d'entrées de touristes est passé de 1 210 000 en 2016 à 1 365 000 en 2017 mais reste

⁵² OMT ,Press Release, Les résultats 2017 du tourisme international au plus haut des sept dernières années, N°18003, Janvier 2018 <http://media.unwto.org/fr/press-release/2018-01-15/les-resultats-2017-du-tourisme-international-au-plus-haut-des-sept-derniere> consulté le 28 janvier 2019

⁵³ OMT ,Press Release, Les résultats 2017 du tourisme international au plus haut des sept dernières années, N°18003, Janvier 2018 <http://media.unwto.org/fr/press-release/2018-01-15/les-resultats-2017-du-tourisme-international-au-plus-haut-des-sept-derniere> consulté le 28 janvier 2019

en deçà de la cible fixée à 1 450 000⁵⁴ par les prévisions des politiques du ministère chargé du tourisme. Toutefois on note une augmentation par rapport aux années précédentes où l'on avait du mal à accueillir 1 million de visiteurs internationaux.

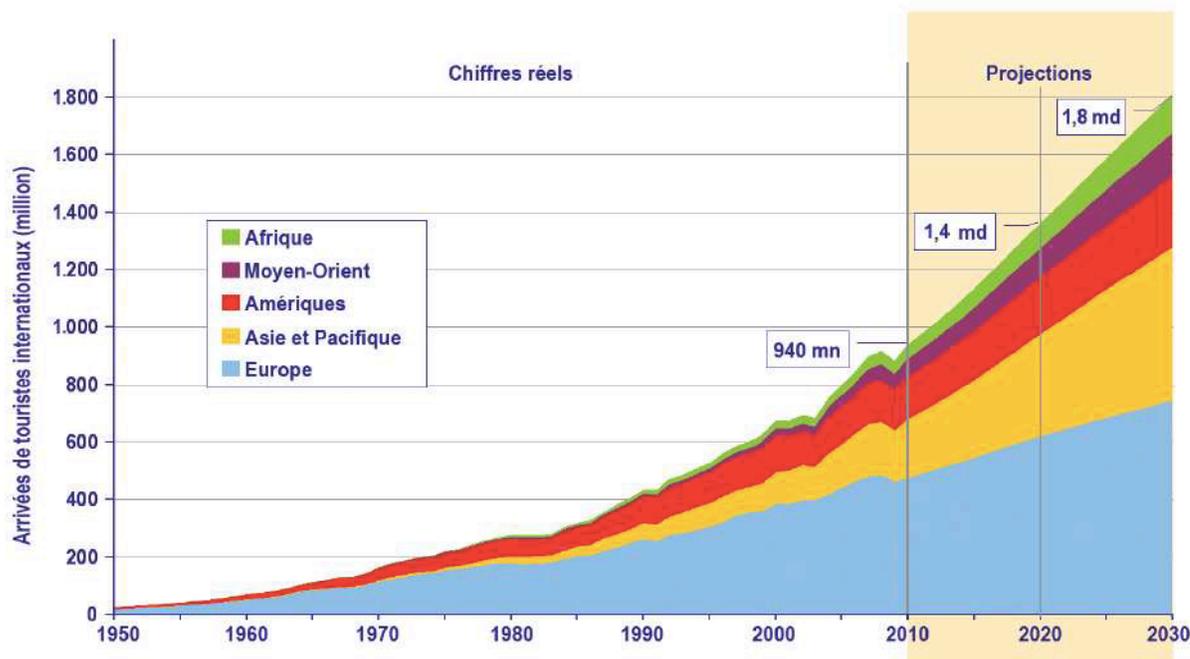


Figure 4 : Tendances actuelles et prévisions 1950 – 2030

Source : OMT 2012

2.2.2 L'importance de la valorisation du patrimoine culturel sur le développement de l'offre touristique

Le tourisme étant une activité économique, transversale ce qui fait sa particularité, elle peut s'allier avec tous les autres secteurs dans un projet de développement durable. Selon les études faites par OMT⁵⁵, le voyage culturel et patrimonial représentait 40% de l'ensemble du tourisme international et se définissent maintenant comme des « touristes culturels ». Cette forme de tourisme ne cesse de diversifier l'offre des destinations. Le tourisme religieux, l'agrotourisme, les festivals et sans doute l'activité la plus traditionnelle de toutes, la visite d'une localité. Les adeptes du tourisme culturel sont plus souvent motivés par :

- Le désir de vivre la culture locale et d'expérimenter l'authenticité des lieux. Il ne s'agit plus seulement de voir les icônes principales du patrimoine, mais de s'immerger dans la culture ;

⁵⁴ Ministère du Tourisme, Revue Annuelle Conjointe (RAC), avril 2018

⁵⁵ OMT, Tourisme and culture synergies, Madrid, 2018

- La volonté d’acquérir des connaissances et de mieux comprendre les populations et l’histoire des lieux

En ce qui concerne les attractions culturelles visitées généralement, les touristes culturels connaissent d’avance les activités auxquelles ils s’adonneront dès qu’arrivée à destination. Il s’avère que les musées, les sites et les monuments historiques et les sites religieux figurent parmi les attractions les plus convoitées par les répondants lors d’une étude faite sur le type d’attraction culturelles visitées par les touristes internationaux selon l’ATLAS Cultural Tourism project.

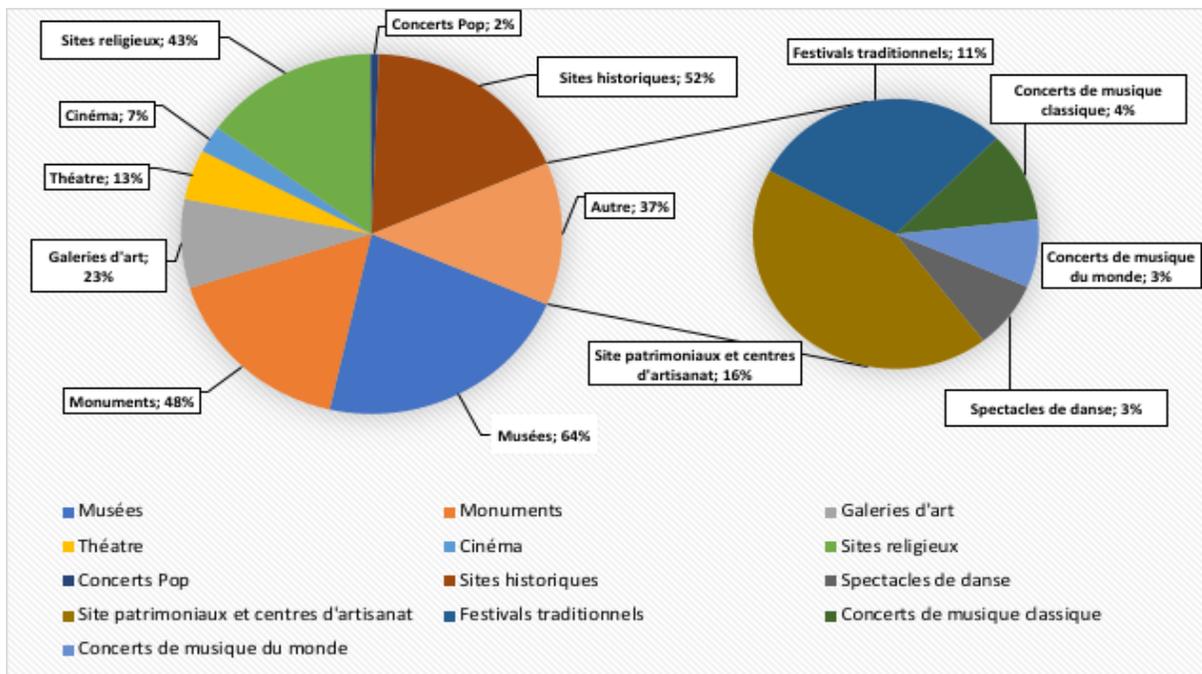


Figure 5 : Types d’attractions culturelles visitées par les touristes internationaux en 2007

Source : Données ATLAS Cultural Tourism project 2007 et hauteur

Cette étude de ATLAS Cultural Tourism Project est très important sur le phénomène du tourisme culturel, il montre réellement la motivation du voyageur sur la découverte culturelle des destinations. Ce qui nous permet de voir que les sites et monuments historiques du patrimoine Mouride constituent de réellement une offre touristique dans la localité de Diourbel. Ainsi on peut ajouter le patrimoine culturel immatériel qui est très riche en matière de recherche scientifique et spirituelle et se base sur les écrits de Serigne Touba et modes de vie des Mourides de cette localité.

2.2.3 Les tendances de l’offre touristique au Sénégal

Elles montrent en évidence les données statistiques de l’offre touristique globale au Sénégal. Malheureusement, l’absence de données statistiques fiables sur les flux touristiques et la

fréquentation des sites dans la localité de Diourbel ne nous permettent pas de déterminer avec précision son attractivité.

Par contre, nous notons une fréquentation touristique faible, car les touristes sont le plus souvent de passage parce qu'il n'y a pas d'activités touristiques censées les attirer. La population locale, à partir de ces activités pourrait sans doute se rendre compte de son importance et s'en approprier. Les sites touristiques ne sont pas animés et les infrastructures hôtelières ne sont pas d'une grande qualité pouvant accueillir un certain nombre de personnes.

L'hébergement touristiques

Pour un total de 741 établissements en 2013, on constate que les hôtels font 33,60% du parc contre 31,04% d'auberges et 24,43% de campements. Les résidences font 10,93% du parc et se retrouvent essentiellement dans la région de Thiès. Cet effectif ne prend pas en compte les nombreux établissements touristiques non autorisés. Rien que dans la région de Thiès, par exemple, on dénombre 132 établissements non autorisés⁵⁶. Dans la localité de Diourbel l'offre en matière d'établissements est très limitée. Elle compte un seul établissement touristique fonctionnel de catégorie A avec une capacité d'accueil de 12 lits, le nombre d'établissements classés fait 14 avec 403 lits disponibles⁵⁷.

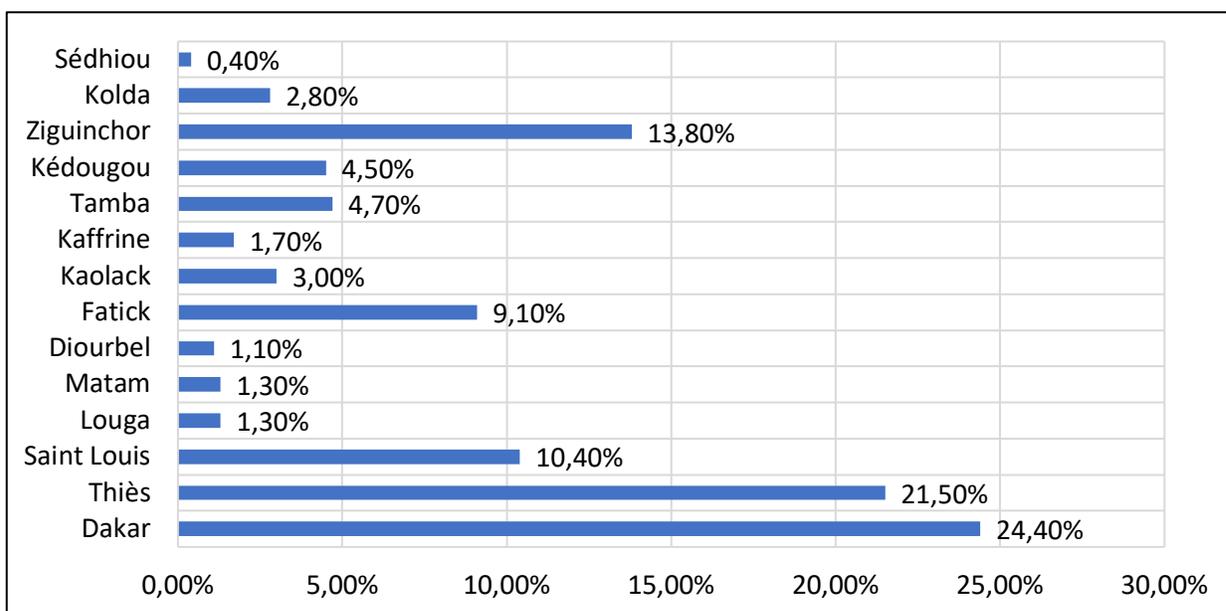


Figure 6 : Répartition des établissements touristiques par région au Sénégal

⁵⁶ Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, Direction de la Réglementation Touristique, 2013

⁵⁷ ANSD, Situation Économique et Sociale de la Région de Diourbel, Edition 2015, 201 p

Source : Auteur avec les données de l'ANSD⁵⁸

L'analyse du graphique décèle une faiblesse de l'offre d'hébergements touristique à Diourbel. Cette rareté des établissements peut avoir des impacts négatifs sur l'attractivité de la destination et cause surtout des limites sur la motivation des visiteurs. Mais avec les nouvelles politiques du ministère du tourisme qui est de réadapter l'offre touristique aux besoins du marché mondial des programmes vont être mise en place comme : réaliser 3 à 6 zones touristiques intégrées, requalifier l'offre existante, diversifier l'offre de produits touristiques, améliorer la qualité de l'offre globale⁵⁹.

D'autres structures d'hébergement qu'on peut trouver, sont des campements, des complexes et foyers de jeunes. Dans la Ville Sainte de Touba, il existe des résidences d'accueil à des normes standard qui sont destinés aux hôtes du Khalif. Ces résidences sont fonctionnelles et les séjours sont gratuits mais règlementés selon les normes et modes de vie de la communauté Mouride. Par exemple, il n'est pas permis de fumer de boire de l'alcool et de passer la nuit en couple non marié.

La restauration touristique

Avec 231 restaurants touristiques, la région de Dakar occupe la position de leader, suivie de la région de Thiès. Le pôle tire profit de sa situation de capitale administrative, politique et économique du Sénégal. Il s'y trouve que le développement du tourisme d'affaires et de congrès contribue significativement à cet essor. Certaines régions comme Sédhiou et Fatick sont dépourvues de restaurants touristiques, ce qui peut contribuer à freiner l'évolution du tourisme⁶⁰.

Les résultats du Rapport de Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal (ENODTS) montre que les restaurants touristiques, situés en dehors des établissements hôteliers, sont généralement concentrés dans les régions de Thiès (50,8%), Dakar (28,3%), Saint-Louis (9,7%) et Ziguinchor (4,6%)⁶¹. Au niveau des autres régions, la capacité des restaurants, de même que le nombre de clients reçus dans les deux saisons semblent moins importants. La rareté ou même l'inexistence de restauration touristique dans la localité de Diourbel est un phénomène réel actuellement il est difficile de trouver un restaurant qui peut accueillir des visiteurs avec des menus divers et variés. Mais cette offre est un peu particulière du fait que durant les grandes manifestations religieuses les visiteurs qui séjournent dans la capitale du Mouridisme se restaurent gratuitement. Ils sont considérés

⁵⁸Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal, octobre 2016

⁵⁹ Ministère du Tourisme, Revue Annuelle Conjointe (RAC), avril 2018

⁶⁰Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, Plan Stratégique de Développement Durable du Tourisme au Sénégal (2014-2018)

⁶¹ Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal, octobre 2016

comme de véritables hôtes. La culture et la civilisation Mouride veulent que toute personne visitant les lieux saints soit prise en charge gratuitement.

Les agences de voyages

Le Sénégal compte au total 335 licences d'agences de voyages et de tourisme dont 256 dans la région de Dakar et 60 dans la région de Thiès. Ces deux régions totalisent 94,32 % du total des licences des agences de voyages du Sénégal. Les régions de Diourbel, de Ziguinchor, de Saint-Louis et de Tambacounda concentrent 05,68% seulement du total des licences. Les autres régions du pays n'ont pas d'agences de voyages⁶²

Au Sénégal la plupart des agences de voyages font de la billetterie et de la location de voiture. On trouve rarement des agences qui s'adonnent à la production et à la promotion de produit touristique. Un nombre insuffisant de voyagistes qui sont des représentant de tour opérateur étrangers s'adonnent à cette activité et n'interviennent que sur le domaine du tourisme d'affaires et du balnéaire. La vente de prestation du tourisme culturel et des autres formes de tourisme alternatif n'ont pas encore bien pris dans la programmation des agences de voyages.

Nous renseignons aussi, le rapport de ENODTS que La majorité des agences de voyage sont concentrées dans les régions de Dakar (89,2%) et de Thiès (6,0%). Toutefois, la billetterie est peu développée dans les régions de Saint-Louis (2,4%) et Ziguinchor (1,2%)⁶³.

⁶² Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, Plan Stratégique de Développement Durable du Tourisme au Sénégal (2014-2018)

⁶³ Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal, octobre 2016

3 **Projet de création d'une startup de développement touristique dans la Ville de Touba : SEN – TOURISME - CULTUREL**

Dans cette partie, nous allons apporter quelques propositions sur des mécanismes de développement du tourisme culturel et le projet professionnel. Ce projet d'agence de développement touristique dans la ville de Touba va contribuer dans le processus de développement de la localité. Il va aussi jouer un rôle important sur la valorisation du patrimoine culturel Mouride qui, aujourd'hui n'a pas encore atteint son paroxysme. Ce projet vise aussi à créer un dynamisme de développement durable. C'est ainsi que nous allons illustrer quelques avantages du tourisme culturel sur le suivant tableau.



Figure 7 : Logo de la startup

Email : sentourismeculturel@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/sentourismeculturel/>

Instagram : <https://www.instagram.com/sentourismeculturel/>

Tableau 4 : Résumé des avantages du tourisme culturel

Économiques	Sociales	Environnementales
<ul style="list-style-type: none"> - Diversifie l'économie locale en créant des emplois, des entreprises, des attractions et des événements - Attire de l'argent et produit des recettes fiscales. - Soutient les petites entreprises et offre des possibilités d'expansion. - Encourage la préservation et la protection d'importantes ressources locales. - Établit des relations entre les collectivités et au sein de chacune d'elles. - Favorise la mise sur pied et le maintien d'aménagements à usage collectif 	<ul style="list-style-type: none"> - Rehausse l'image de la collectivité et accroît sa fierté - Encourage l'embellissement de la collectivité. - Crée des occasions d'établir des relations et des partenariats communautaires sains - Propose des expériences aux visiteurs attirés par l'histoire, la préservation et les arts d'agrément dont bénéficient également les résidents. - Préserve les traditions, les coutumes ainsi que la culture de la collectivité. - Offre des occasions d'éducation, de recherche et de placement professionnel pour les étudiants. - Génère un investissement local accru dans les ressources patrimoniales et les services touristiques à l'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribue à la création d'une culture de préservation. - Encourage les résidents et les visiteurs à songer à leur impact sur l'environnement naturel et bâti. - Accroît la sensibilisation aux lieux, à l'attraction ou à l'importance de la région.

Source : Tourisme Culturel et Patrimonial : Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires

3.1 Quelques propositions

Puisque la Ville de Touba abrite le Grand Magal⁶⁴, il devrait être un atout pour la Ville ainsi que toute la région de Diourbel. En ce sens, il est important de procéder en premier lieu à

⁶⁴Le Grand Magal de Touba est la commémoration du départ en exil de Cheikh Ahmadou Bamba au Gabon. C'est un événement religieux à dimension nationale voire régionale ou même mondiale (au regard des origines des flux centripètes et diversités des pèlerins qui y convergent) et à impacts économiques importants pour le Sénégal. Chaque année, à l'occasion du Grand Magal, la ville de Touba accueille des millions de pèlerins et de très importantes quantités de marchandises venues des différentes régions du Sénégal, d'autres pays d'Afrique et du reste du monde.

l'inventaire du patrimoine culturel pour relancer le tourisme au niveau de la Commune, en développant le tourisme culturel. La capitale du Mouridisme doit se positionner comme une destination phare, avec une offre touristique spécifique ; à son histoire, à sa culture, à son patrimoine architectural. En effet, après avoir valorisé ce patrimoine, il faut mettre en place des mécanismes de promotion et des produits/services comme des circuits touristiques à thème et organiser des visites de découvertes liées aux événements de la Ville.

Il est nécessaire d'avoir un service régional du tourisme rattaché au ministère de tutelle et un Syndicat d'Initiative et de Tourisme constitué des acteurs locaux des professionnels du secteur et des organisations privées comme les hôtels restaurants et agences de voyages, dans la ville pour le contrôle des activités touristiques et culturelles. En outre, il est également nécessaire d'entreprendre les actions spécifiques suivantes pour la relance du tourisme de cette localité.

- Mener des activités de recherches et de collectes sur le patrimoine culturel Mouride ;
- Mettre en place des modules de formation pour des guides locaux de mieux connaître le patrimoine Mouride ;
- Former la population locale de cette ville dans les domaines comme le tourisme, l'hôtellerie la restauration, la sauvegarde du patrimoine répondant aux normes du milieu ;
- Intégrer dans les schémas et plans de développement local la question du tourisme ;
- Mettre en valeur, au niveau des médias (télévisions, Internet, réseaux sociaux, ...), le rôle du patrimoine spirituel et intellectuel comme moyen de promotion des valeurs, et comportements, l'entraide et le culte du travail chez les populations.

3.2 Présentation de la Ville de Touba

Située au 14° 52' de latitude Nord et 15° 52 ' de longitude Ouest, la Ville de TOUBA fait partir de la région de Diourbel dans le département de Mbacké et se trouve dans le centre ouest du Sénégal. La Ville de TOUBA est ordonnée de manière radioconcentrique par rapport à la Grande Mosquée qui se présente comme le cœur de la ville. Le centre de ce schéma circulaire préconçu par la volonté de DIEU reste la principale considération religieuse⁶⁵.

⁶⁵ Site Internet officiel de HisbouT-Tarqiyyah : <http://www.htcom.sn/presentation-de-la-ville-sainte-de-touba.html> consulté le 19 février 2019

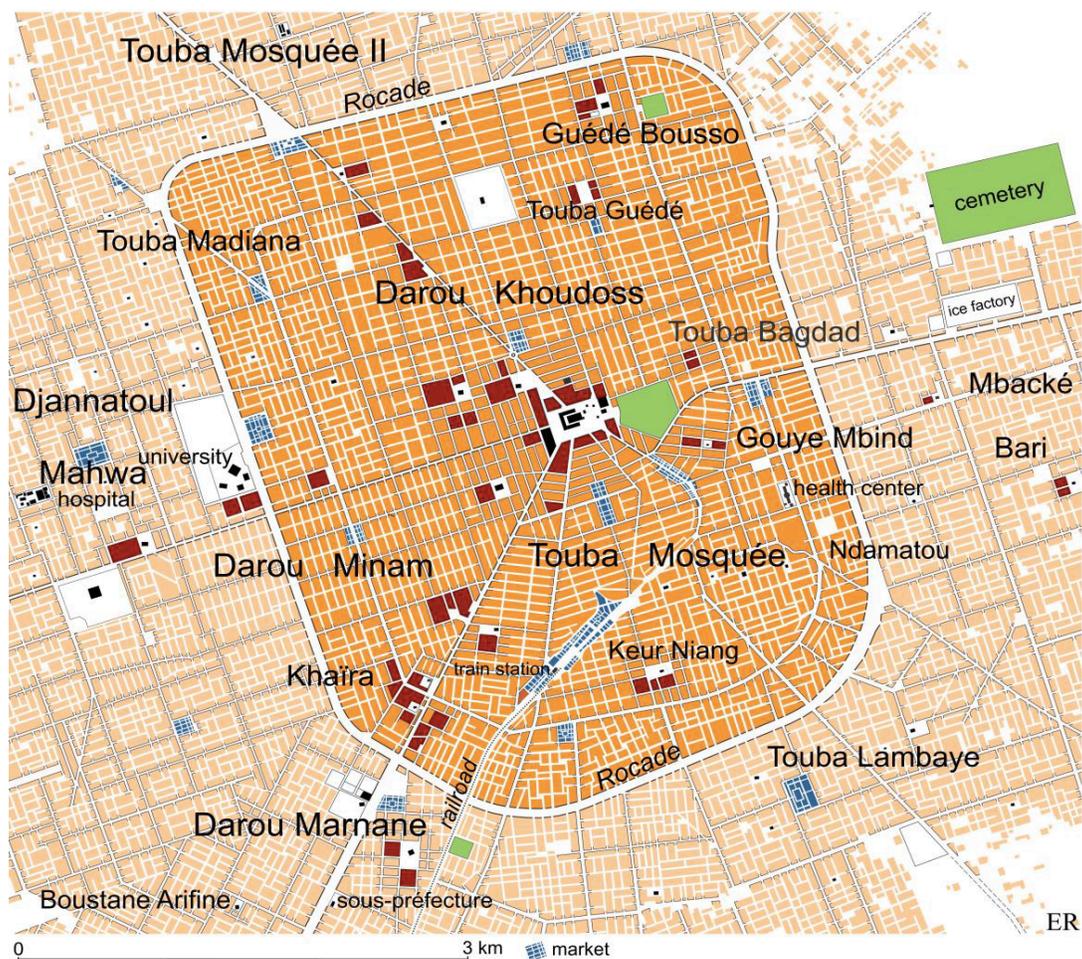


Figure 8 : carte de la Ville de la Touba

Source : Études des impacts économiques du grand Magal de Touba⁶⁶

La ville de Touba a été fondée en 1887 par Cheikh Ahmadou Bamba, le fondateur du Mouridisme. Touba vient de l'arabe et signifie : « bonheur, béatitude, félicité ». Elle est aujourd'hui l'une des plus grandes villes du Sénégal, de par sa démographie. Plus d'un million d'habitants y vivent sur quelque 4410 km². Les études démographiques montrent que Touba enregistre la plus forte croissance démographique des agglomérations du Sénégal avec un taux estimé à 12%. Cette croissance est due aux arrivées massives de villageois des provinces historiques du Baol et du Cayor. Ces villages se vident progressivement au profit de la capitale du Mouridisme. Bien que faisant partie du département de Mbacké (région de Diourbel), Touba jouit d'un titre foncier délivré par le pouvoir colonial au fondateur de la

⁶⁶ Université Alioune Diop de Bambey et Comité d'Organisation du Grand Magal de Touba, Études des impacts économiques du grand Magal de Touba, octobre 2017

ville⁶⁷. Ce statut spécial officieux de Touba justifie l'interdiction par le Khalife de la vente d'alcool, l'usage du tabac, les jeux de hasard et le port des tenues indécentes⁶⁸.

3.3 Contexte et justification du projet

L'activité touristique commence à augmenter ces dernières années la population mondiale s'adonne de plus en plus à la découverte culturelle et à s'imprégner des savoirs faire d'autres horizons. Le continent africain enregistre une bonne croissance sur les arrivées du tourisme international mais celles-ci restent toujours tirées par les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Au Sénégal le tourisme, si bien que le taux d'arrivée augmente aujourd'hui, on a toujours du mal à vivre des retombés de ce secteur.

C'est dans ce contexte que notre projet intervient pour la création d'une agence de développement touristique dans la région de Diourbel et dans la ville de Touba. L'agence contribue dans la création de produits et forfaits touristiques. Ces touristes qui veulent visiter notre pays et découvrir le patrimoine culturel, en assurant leurs transports et leurs restaurations durant tout leur séjour moyennant un coût que le touriste doit payer. Notre agence va aussi nouer des partenariats avec les entreprises, les organisations non gouvernementales, les ministères mais aussi les structures qui organisent des pèlerinages dans les lieux saints par exemple la Mecque ainsi que la diaspora Mouride.

3.4 Objectifs et résultats attendus

3.4.1 Les objectifs

Le cadre dans lequel s'insère ce projet comporte deux éléments essentiels qui s'établissent en objectif global et en objectifs spécifiques.

L'objectif global vise à valoriser le patrimoine culturel Mouride et développer le tourisme dans la région de Diourbel.

Concernant les objectifs spécifiques, il s'agira de :

- Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel Mouride dans la localité de Diourbel, la promotion par le tourisme culturel ;
- Encourager les initiatives et stratégies de développement local du tourisme culturel dans la localité.
- Mettre en place des produits de découverte touristique du patrimoine

⁶⁷ CESTI, Acte III de la Décentralisation – une réforme des questions, N° 18, aout 2015

⁶⁸ Annexe 5 : Quelques principes dans la ville de Touba : Lettre du Khalife Général des Mourides à l'État sur les interdits à Touba

3.4.2 Les résultats attendus

Tableau 5 : Les résultats attendus sur les objectifs

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
OS1 : Valoriser le patrimoine culturel matériel et immatériel Mouride dans la localité de Diourbel, la promotion par le tourisme culturel	1- Les sites touristiques sont identifiés ; 2- Une nouvelle campagne de promotion est mise sur place ; 3- Les sites sont rendus attrayante dans une plateforme d'informations ;
OS2 : Encourager des initiatives et stratégies de développement local du tourisme culturel dans la localité	4- Des guides et interprètes du patrimoine sont formés ; 5- Un partenariat est noué avec les collectivités locales et les ministères de tutelles ; 6- Les guides religieux sont informés 7- La population locale est sensibilisée 8- Le niveau de vie de la population est amélioré ;
OS3 : Mettre en place des produits de découverte touristique du patrimoine	9- Les parties prenantes sont identifiés ; 10- Les tour-opérateurs, les professionnels du secteur et les acteurs locaux sont impliquer ; 11- Un plan marketing territorial est élaboré ; 12- Le nombre de visiteurs est augmenté

3.5 Les potentiels parties prenantes

Tableau 6 : Les parties prenantes du projet

Parties prenantes	Attentes
Conseils départementaux	Partenaire financier, appui institutionnel
Commune de Touba	Partenaire financier, appui institutionnel
Fondation Hizboul Tarkiyah	Partenaire financiers et technique
Ministère du tourisme	Partenaire financier, et appui institutionnel
Direction du Patrimoine Culturel (DPC) du Sénégal	Appui institutionnel
Les tour-opérateurs	Partenaire financier et technique
Fond de Garantie pour l'Investissement Prioritaire (FONGIP)	Partenaire financier
Guide religieux	Facilitateur
Équipe du projet	Management du projet

3.6 Les besoins en ressource humaine

Pour la réalisation de ce projet, tout au début on a besoin de 5 guides-interprètes locaux du patrimoine Mouride (3 hommes et 2 femmes) qui seront bien formés avec une passion de transmettre le savoir. Un promoteur diplômé en management du tourisme et des activités culturelles, ayant aussi des compétences en informatique, multimédia, audiovisuel et en marketing. Il doit aussi avoir une expérience avérée dans ce domaine et qui maîtrise l'environnement du milieu. Être aussi issu de la communauté mouride (pas obligatoire selon le cas), passivé, actif et créatif. Ces normes peuvent être en adéquation avec le profil de l'auteur.

3.7 Analyse de l'environnement du projet

Dans le cadre de ce projet, nous allons faire ressortir les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces, pour mieux atteindre les résultats escomptés. Cette méthode d'analyse nous permettra et nous aidera à mieux appréhender notre environnement.

Tableau 7 : Analyse de l'environnement du projet (FFOM)

	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
	Forces	Faiblesses
Environnement Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Ville religieuse et culturelle - Accueil et hospitalité ; - Présence de différentes ethnies et de cultures ; - Riche en patrimoine et accessibilité dans les sites religieux ; - Touba : Ville modèle déclarée par l'ONU au sommet pour les établissements humains en Istanbul en 1996 ; - Ville en perpétuelle expansion, elle s'agrandit de plus en plus ; - Présence d'eau potable et des infrastructures routiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures touristiques ; - Méconnaissance de la culture touristique ; - Manque de ressources humaines qualifiées ; - Manque d'initiative gouvernementale pour le tourisme. - Déficit de formation et d'appui des acteurs locaux

Environnement externe	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Paix et Quiétude ; - Marché du tourisme religieux sénégalais et dans la sous-région africaine non saturé ; - Présence de l'Internet ; - Autoroute à péage reliant Touba et l'aéroport ; Touba et Dakar 	<ul style="list-style-type: none"> - Cherté de la destination Sénégal; - Manque de sensibilisation ; - Sensibilité des paramètres du marché touristique international - Terrorisme

3.8 Communication et marketing

Cette étape nous permet de véhiculer toutes les informations qui lient le projet et les partenaires, les parties prenantes et la population. La communication nous permet de positionner au plus juste des attentes et besoins des clients et de sensibiliser la population locale sur les impacts du projet. Cette stratégie de communication souscrit dans une dynamique de structurer et de coordonner les différentes actions qui seront mises en œuvre pour avoir en amont, une vision globale de l'ensemble des actions déployées toutes au long du processus de réalisation des activités du projet.

Une communication dans une approche communautaire dans la gestion du patrimoine avec l'implication de professionnels du tourisme et du patrimoine. Avec comme personnes ressources les familles et les personnes désignées. Se référer à l'autorité du Khalif, impliquer les membres de la communauté.

3.8.1 Plan de médiation

- Un programme de formation de guides et agents d'accueil ;
- Un bureau d'accueil et d'information avec agent d'accueil et guide ;
- Un dispositif signalétique ;
- Une maquette du site ;
- Un plan de situation ;
- Des panneaux et cartels d'information ;
- Un plan de situation d'étape ;
- Un dispositif en audioguide.

3.8.2 Publics cibles

- Les résidents ;
- La diaspora Mouride ;
- La Ummah ;

- Les découvreurs (touristes).

3.8.3 Produits

- Séjours (découverte, immersion) ;
- Circuits (découverte, thématique) ;
- Pèlerinages et ziar (sites, monuments, personnages spirituels) ;
- Magals ;
- Retraites et études ;
- Loisirs (fêtes et cérémonies, chants et danses spirituels) ;
- Affaires (voyages d'affaires, forums, salons, séminaires, formations) ;
- Établissements aux normes Mourides (équipements, décor, ambiance, uniformes, règles, comportements, consommation, services).

3.8.4 Activités prévues

- Recensement du patrimoine mouride : matériel et immatériel ;
- Identification des sites, édifices, espaces sacrés, lieux de mémoire et de pèlerinage ;
- Inventaire des objets ;
- Conservation préventive et conservation curative des objets ;
- Élaboration d'un programme de restauration ;
- Identification et documentation des figures marquantes ;
- Définition et documentation des itinéraires ;
- Élaboration des thématiques pour les circuits et visites ;
- Élaboration d'un plan de gestion des sites majeurs ;
- Élaboration d'une plateforme numérique : géolocalisation, guidelines, promotion ;
- Création d'un label « Patrimoine mouride »

3.8.5 Conception d'un circuit touristique

Après avoir étudié et analysé les potentialités et atouts de notre projet sur la ville de Touba. On propose une organisation d'un circuit touristique de découverte à Touba.

Critère de définition du produit

- Transport (international et national) ;
- Déplacement interne (bus et à pied) ;
- Hébergement (campement touristique et maisons d'accueil) ;
- Restauration (restaurant sur place ou chez l'habitant) ;
- Droits d'entrées dans les sites (gratuits).

Mission d'identification du circuit

- Répertoire sites et attraits ;
- Vestiges historiques ;
- Manifestations culturelles ;
- Endroits naturels ;
- Patrimoine architectural ;
- Lieux de culte et cultuels ;
- Attraits touristiques ;
- Patrimoine gastronomique ;
- Sites religieux ;
- Le personnel (guide, accueil, ...).

Normes

- Personnel formé aux normes du tourisme basées sur les normes et réalités de la Ville ;
- Normaliser les produits et services (Certification Mouride) ;
- Code éthique à élaborer pour les différents acteurs ;
- Gestion des flux au niveau des sites ;
- Hygiène et sécurité ;
- Entreprises (TO, Agences) observant les règles du business Mouride ;

Itinéraires

Durée du circuit : une journée

Temps de visite : 4h 15mn

Départ et arrivée : Campement Touristique « Le Baol » par exemple

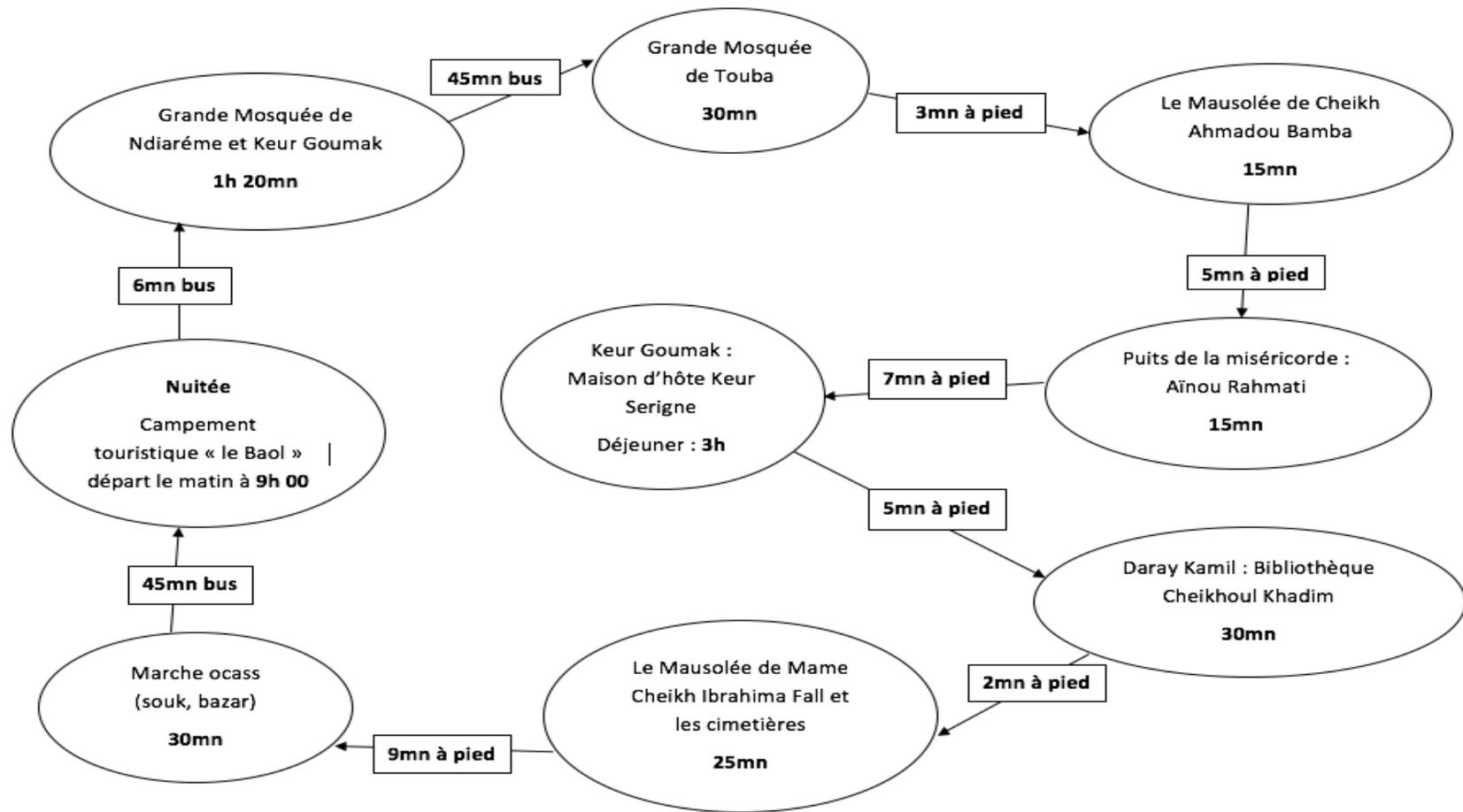


Figure 9 : Schéma d'un circuit à Touba

Source : Auteur

3.9 Budget du projet

Tableau 8 : Budget prévisionnel du projet

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant	Source de financement
Matériels et équipements				
Ordinateur Portable	01	350 000	350 000	FONGIP
Imprimante multifonctionnelle	01	75 000	75 000	FONGIP
Mobilier de bureau		475 000	475 000	FONGIP
Conception de plateforme numérique		325 000	325 000	Ministère du tourisme et Direction du Patrimoine Culturel
Sous total 1			1 225 000	
Charges d'exploitation				
Frais de communication	02 mois	25 000	50 000	Conseil départemental
Consommables	02 mois	20 000	40 000	Financement
Abonnement Internet, électricité, eau	02 mois	35 000	70 000	Fondation Hizboul Tarkiyah
Local	02 mois	60 000	120 000	Conseil départemental
Formation des guide-interprètes	05	250 000	1 250 000	Commune de Touba et Conseil départemental
Charges du promoteur	02 mois	350 000	700 000	Ministère du tourisme et Direction du Patrimoine Culturel
Sous total 2			2 230 000	
Total (sous total 1 + sous total 2)			3 455 000	
			FCFA	

Arrêté ce budget à 3 455 000 FCFA soit 5 267 EURO

NB : 1 EURO = 655,96 FCFA

Conclusion

Le travail abordé, dans ce présent mémoire, nous a permis de mettre en pratique les connaissances académiques acquises et des expériences professionnelles. Nous sommes confrontés à des difficultés sur la documentation, plus précisément en ce qui concerne le patrimoine culturel Mouride et les statistiques sur l'offre et la demande touristique de la région de Diourbel. Nous avons eu du mal à trouver des documents qui se rapportent à notre étude. Face à ce problème, nous nous sommes beaucoup investis sur la recherche par Internet dans un contexte général et spécifique de la culture et du tourisme international, national et local, pour obtenir certaines informations.

A travers cette recherche, nous avons fait la présentation de la zone d'étude en faisant sortir les potentialités culturelles et touristiques. Nous avons aussi fait des propositions et un projet de développement dans le but de pouvoir relancer le tourisme dans la capitale du Mouridisme. Par ce moyen, nous pensons qu'il est possible de relancer, voire impulser le développement durable du tourisme dans la ville Touba. Qui selon l'étude monographique sur l'impact socio-économique du Grand Magal de Touba de l'ingénieur statisticien économiste, Moubarak Lo, affirme que « la ville sainte de Touba accueille plus de 3 millions de pèlerins pendant plus de 48 heures. Plus ou moins similaire au Hajj, qui était la source de développement de la Mecque avant l'apparition du pétrole, et aux « Moussems » (rassemblements) des grands Saints au Maroc ». Le Grand Magal de Touba reste l'événement attendu par la diaspora Mouride, partout dans le monde, ce jour est célébré.

Durant la période du Grand Magal, les entreprises voient leurs chiffres d'affaires augmenter grâce au dynamisme économique et démographique de la population avec une croissance des prestations de services. Touba doit se positionner comme le point de départ du tourisme culturel et religieux. Ce qui permettra de favoriser l'essor de son développement. Cette opportunité est à saisir pour inciter les populations à mieux valoriser leurs potentialités culturelles. A l'heure de la diversification du produit touristique, le Sénégal doit miser sur la culture pour rattraper son retard vis-à-vis du Maroc, de la Tunisie et de l'Afrique du Sud car cette forme de tourisme ne subit pas le problème de saisonnalité.

Il faut savoir que la plupart des touristes ont de plus en plus besoin de s'instruire, de s'enrichir davantage à travers la découverte et les aventures. Et sur cela, le Sénégal a d'énormes potentiels à présenter sur toute son étendue et à partir de chaque localité. Il y a toujours un patrimoine culturel qui est différent de l'autre. Cela pourra changer son image de promotion (le tourisme balnéaire) et l'aidera à revoir une nouvelle politique de promotion pour les formes de tourisme alternatif.

Cependant, il y'a lieu de rechercher une synergie avec les autres ministères : tourisme, affaires étrangères, culture, transport, aménagement du territoire, gouvernance locale, pour

aboutir à des actions intersectorielles, vu que le tourisme est un secteur transversal. Avec les compétences transférées de l'acte 3 de la décentralisation, le secteur du tourisme devrait aussi en bénéficier, car chaque ville a sa propre offre touristique basée sur l'identité culturelle du territoire. La valorisation du patrimoine Mouride permettra à l'économie de la localité de s'agrandir davantage et d'asseoir une industrie touristique solide, riche et spécifique du point de vue de la diversification de l'offre touristique nationale.

On pense plutôt qu'il est temps de concevoir une autre approche comme dans toute économie. Si les paramètres de base du tourisme commencent à être obsolètes ou à ne plus produire davantage, il faut refaire la courbe et aller vers le point zéro, consistant à mettre des paramètres beaucoup plus fiables et innovants. Nous savons tous que le produit touristique au Sénégal est vieux, aujourd'hui il y a une érosion côtière qui a décimé complètement les plages. Le tourisme d'affaires est aussi confronté à un manque de lits. Il est important pour le pays de scruter d'autres horizons, d'autres conceptions du tourisme. Le produit touristique en ce moment est en déclin et pour le sauver, on doit promouvoir les autres formes de tourisme comme ; l'écotourisme, le tourisme intégré, le tourisme solidaire, le tourisme religieux, ..., dans une dynamique de développement local et durable.

D'après ce constat, l'État doit faire des efforts pour essayer de bénéficier du maximum de potentiel dont regorge la ville sainte de Touba. Toutefois, la réalisation de ce mémoire n'a pas été sans des difficultés réelles relatives à l'insuffisance d'informations et de manque de documentations sur le patrimoine culturel Mouride dont nous avons été confrontés pour faire ce travail. Loin de trouver une excuse, nous voulons juste dire que malgré ces contraintes, nous avons pu finaliser avec humilité et modestie, cette tâche, qui reste imparfaite, comme toute œuvre humaine.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux

ANSD, Situation Économique et Sociale de la région de Diourbel, édition 2015

Croutsche J J, Tourisme culturel, nouvel enjeu du tourisme : la Sicile, La Revue des Sciences de Gestion, 2005

Froger G., « Le tourisme durable dans les pays du Sud : solution ou mirage ? », Mondes en développement, 2012/1 (n°157),

Les Ministres FPT de la Culture et du Patrimoine de Canada, Tourisme Culturel et Patrimonial : Guide Pour les Maîtres D'œuvre Communautaires, Québec, 2012

Ouvrages spécifiques

Bava S, Le Mouridisme, Laboratoire Méditerranéen de Sociologie

Greffe X., La valorisation économique du patrimoine, Ministère de la Culture, documentation française, Paris, 2003

Lehalle, E (Directrice de Nouveau Tourisme Culturel et membre du Conseil International des Musées), Les enjeux du tourisme culturel, février 2012.

OCDE, L'impact de la culture sur le tourisme, Paris, 2009.

OCDE, Tendances et politiques du tourisme, Edition 2018, Paris

Origet du Cluzeau C, Le tourisme culturel, dynamique et prospective d'une passion durable, Paris, juin 2013.

Verniers M, La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure, Paris, 2012.

Séminaires, conventions, actes de colloques, conférences et tables rondes

32e Conférence Général de l'Unesco, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel, Paris, 17 octobre 2003.

ANSD, Rapport des Enquêtes Nationales sur l'Offre et la Demande Touristiques au Sénégal, octobre 2016.

Centre d'Études des Sciences et techniques de l'Information (CESTI), Acte III de la Décentralisation – une réforme des questions, N° 18, aout 2015.

ICOMOS, charte internationale du tourisme culturel sur la gestion du tourisme aux sites de patrimoine, Adoptée à sa 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.

ICOMOS, Rapport de suivi de site, publié en novembre 2011.

ISESCO, Stratégie de développement du tourisme culturel dans le Monde islamique.

Ministère de la Culture et de la Communication, Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Culture et de Communication 2017-2021, Dakar, février 2016.

Ministère du Tourisme et des Transports Aériens, Plan Stratégique de Développement Durable du Tourisme au Sénégal (2014-2018).

Ministère du Tourisme, Revue Annuelle Conjointe (RAC), avril 2018.

OMT, Tourisme and culture synergies, Madrid, 2018.

Référentiel de la politique économique et sociale du Sénégal sur le moyen et le long terme (2012 à 2035).

Unesco, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale, Paris, novembre 1972.

Unesco, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, octobre 2003.

Université Alioune Diop de Bambey et Comité d'Organisation du Grand Magal de Touba, Études des impacts économiques du grand Magal de Touba, octobre 2017.

Arrêtés, décrets, déclarations, codes, lois

Assemblée Nationale du Sénégal, Loi n° 71-12 du 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes.

OMT, code mondial éthique du tourisme, adopté par son assemblée générale de l'OMT dans la résolution A/RES/406(XIII) de sa treizième session, Santiago - Chili, 27 septembre - 1^{er} octobre 1999.

Présidence de la République du Sénégal, DÉCRET N° 73-746 du 8 Août 1973 portant application de la loi N° 71-12 DU 25 janvier 1971 fixant le régime des monuments historiques et celui des fouilles et découvertes.

Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.

Revues, articles

OMT, Press Release, Les résultats 2017 du tourisme international au plus haut des sept dernières années, N°18003, Janvier 2018.

OMT, Faits saillants du tourisme, Édition 2018.

Mémoires

CISSÉ I. Diplomatie culturelle de l'État du Sénégal : bilan et perspectives, Mémoire de 3ème cycle soutenu au Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques, antenne de Dakar. 2013.

THIAM S, Destination Touba : valorisation touristique des potentialités, Mémoire de Master 2, soutenu à l'Université de Thiès, Sénégal, juin 2015

Webographies

http://www.sapco.sn/articles/saly_portudal.php consulté le 14 janvier 2019.

<http://www.reseau-des-marabouts.com/le-mouridisme.html> consulté le 13 décembre 2018.

<http://www.dialou-souf.com/histoire-du-senegal.html> consulté le 14 janvier 2019.

<https://whc.Unesco.org/fr/etatsparties/sn/> consulté le 10 janvier 2019.

<http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-luemoa> consulté le 13 janvier 2019.

<https://www.icomos.org/fr/> consulté le 9 janvier 2019.

<http://www2.unwto.org/fr/press-release/2018-12-05/conference-omtUnesco-le-tourisme-culturel-un-soutien-pour-les-populations-e>, consulté le 11 janvier 2019.

<https://www.culture-developpement.asso.fr/a-propos-de-c-et-d/domaines-et-modes-d-interventions/> consulté le 14 janvier 2019.

http://www.ansd.sn/ressources/Carte_administrative_Diourbell.jpg consulté le 5 février 2019.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/qasida/65381> consulté le 19 janvier 2019.

<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/zikr/> consulté le 19 janvier 2019.

<http://www.visitezlesenegal.com/fr/le-cafe-touba> consulté le 25 janvier 2019.

<http://media.unwto.org/fr/press-release/2018-01-15/les-resultats-2017-du-tourisme-international-au-plus-haut-des-sept-derniere> consulté le 28 janvier 2019.

<http://media.unwto.org/fr/press-release/2018-01-15/les-resultats-2017-du-tourisme-international-au-plus-haut-des-sept-derniere> consulté le 28 janvier 2019

<http://www.htcom.sn/presentation-de-la-ville-sainte-de-touba.html> consulté le 19 février 2019

<http://www.tourisme.gouv.sn> consulté le 28 janvier 2019

Listes des illustrations

Figure 1	: Carte Sénégal touristique	15
Figure 2	: système d’investigation de la recherche	24
Figure 3	: carte de la région de Diourbel	30
Figure 4	: Tendances actuelles et prévisions 1950 – 2030	41
Figure 5	: Types d’attractions culturelles visitées par les touristes internationaux en 2007 42	
Figure 6	: Répartition des établissements touristiques par région au Sénégal	43
Figure 7	: Logo de la starup	46
Figure 8	: carte de la Ville de la Touba	49
Figure 9	: Schéma d’un circuit à Touba.....	56
Figure 10	: Cheikh Ahmadou Bamba	xi
Figure 11	: Mausolée de Cheick Ahmadou Bamba à Touba	xii
Figure 12	: Mame Cheikh Ibrahima Fall	xiii
Figure 13	: Baye Fall avec son xiin (tam-tam).....	xv
Figure 14	: Zikr Baye Fall.....	xvi
Figure 15	: Prestation de Khassaides.....	xvi
Figure 16	: Grande Mosquée de Touba	xvii
Figure 17	: Grande Mosquée de Diourbel	xvii
Figure 18	: Des manuscrits de Cheikh Ahmadou Bamba logés à Daray Kamil (Bibliothèque).....	xviii
Figure 19	: Exemple de manuscrits de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké	xviii

Listes des tableaux

Tableau 1	: Le tourisme culturel, ses thèmes et ces formes en France	21
Tableau 2	: Liste des sites historiques de la région par département.....	31
Tableau 3	: Répertoire des activités culturelles de la région.....	35
Tableau 4	: Résumé des avantages du tourisme culturel.....	47
Tableau 5	: Les résultats attendues sur les objectifs	51
Tableau 6	: Les parties prenantes du projet.....	51
Tableau 7	: Analyse de l'environnement du projet (FFOM).....	52
Tableau 8	: Budget prévisionnel du projet	57

Annexes

Annexes 1 : vie et œuvres de Cheikh Ahmadou Bamba, fondateur du Mouridisme



Figure 10 : Cheikh Ahmadou Bamba

Né en 1853 (an 1272 de l'Hégire), à Mbacke Baol, petit village du Sénégal fondé par son grand-père, Cheikh Ahmadou Ibn Mouhammad Ibn Habib Allah, appelé affectueusement par ses compatriotes Cheikh Ahmadou Bamba devint l'un des plus prestigieux fils de la communauté musulmane.

Appelant les hommes à se tourner vers Dieu et prêchant la non-violence, la quête du savoir utile, le travail, le courage pacifique, la détermination et la foi en Dieu, il déclara : « Je ne crains que Dieu, je porte mes espoirs en Dieu, rien ne me suffit si ce n'est la religion et la science. ».

Le roi du Djoloff, Alboury Ndiaye, l'encouragea à prendre les armes contre les colonisateurs français.

Le héros du Sénégal, Lat Dior, se confia humblement au Cheikh et reçut ses prières quelques temps avant de mourir sous les balles de l'armée coloniale, lors de la bataille de Dékhelé, en octobre 1886.

Grand pédagogue, il devint le plus grand enseignant de sa contrée, se consacrant à cette tâche jusqu'à la mort de son père (1882). En 1883 il fonda le Mouridisme.

« J'ai reçu de mon Seigneur l'ordre de mener les hommes vers Dieu, le très haut. Ceux qui veulent prendre cette voie n'ont qu'à me suivre. Quant aux autres qui ne désirent que l'instruction, le pays dispose d'assez de lettrés. Allez auprès de ceux que vous voulez ! »

Après un court séjour à Mbacke Baol, il partit fonder Darou Salam et Touba.

Cheikh Amadou Bamba fonda la « cité de la paix » pour enseigner le Coran et appliquer la tradition du Prophète, loin des attaques et des critiques des hommes.

Les chefs locaux, inquiets de sa réputation grandissante, le dénoncèrent aux autorités coloniales qui commencèrent à le surveiller.

Après Darou Salam, il fonda Touba en 1886, cité de ses rêves.

« ... c'est une cité exclusivement bâtie pour adorer Dieu, respecter le pacte que les hommes ont signé avec Dieu, mener sur terre une vie saine dans le respect du Coran et de la tradition de Mouhammad, le plus illustre des envoyés d'Allah. »

Touba sera le grand temple d'Allah dans cette partie du monde.

« Mon Dieu, exauce mon vœu et fait que soit parachevée mon entreprise à Touba, où, pour te glorifier, ta demeure doit être édifiée. »

Pendant le mois de ramadan de l'an 1312 de l'Hégire (1894), dans la mosquée de Touba, Cheikh Ahmadou Bamba reçut l'apparition et la parole du Seigneur des messagers : Mouhammad.

Il signa alors le pacte d'allégeance qui lia toute sa vie à la Khidma, c'est-à-dire au service de Dieu et son Prophète.

Il quitta Touba pour rejoindre Mbacke au Djoloff, dans le nord du Sénégal, et poursuivit le chemin de sa « mission sacrée. »

L'emprise de Cheikh Ahmadou Bamba sur les populations grandissantes, le pouvoir colonial le fit emprisonner à Saint-Louis du Sénégal en août 1895.

Traduit devant le Conseil Privé le 5 septembre, il fut condamné à la déportation au Gabon (départ le 20 septembre).

Après sept ans et neuf mois d'exil dans la forêt équatoriale (commémoré par la fête du

Magal), Cheikh Ahmadou Bamba rentra à Dakar en 1902.

A Darou Salam, chez Cheikh Anta, frère et disciple de Cheikh Ahmadou Bamba, les voisins, aussi bien Mourides que Tidianes se donnèrent rendez-vous pour célébrer son retour.

Les festivités durèrent quinze jours.

Chaque matin, un dromadaire et dix chèvres étaient abattus pour nourrir tous les amis.

En juin 1903, de nouveau exilé, Cheikh Ahmadou Bamba dut quitter Daroul Mana'an, escorté par 150 tirailleurs et 50 spahis, pour la Mauritanie.

De retour au Sénégal en 1907, il vécut en résidence surveillée à Tieyene, près de Louga, et ne fut autorisé à s'entourer que de cinquante disciples et à ne disposer que de vingt cases.

Reconnaissant finalement Cheikh Ahmadou Bamba comme un saint homme, la France lui décerna la croix de la Légion d'Honneur.

Il refusa de porter cette décoration, souhaitant démontrer à nouveau que son action n'était inspirée que par Dieu et Dieu

seul, et non pas par les hommes, amis ou ennemis.

Cheikh Ahmadou Bamba mourut le 19 juillet 1927.

Son mausolée, à Touba, attire des hommes et des femmes de toutes les races et de tous les continents.



Figure 11 : Mausolée de Cheikh Ahmadou Bamba à Touba

Annexes 2 : vie et œuvres de Mame Cheikh Ibrahima Fall, Disciple de Cheikh Ahmadou Bamba



Figure 12 : Mame Cheikh Ibrahima Fall

Compagnon le plus célèbre mais aussi le plus incompris, Mame Cheikh Ibra Fall est accepté par tous comme ayant joué un rôle capital auprès de Cheikh Ahmadou Bamba, sans jamais heurter l'intransigeance de ce

Maître sur les principes fondamentaux de l'Islam.

Né vers 1860 a Ndiambay Fall, un village proche de Kebemer dans la région de Louga au Sénégal, ce descendant de la lignée royale du Cayor était doublé d'une fin lettrée. Ce n'est que vers les années 1880 que suite à de longues pérégrinations à travers le pays Cheikh Ibra trouva enfin le Maître dont il était pari à la recherche. Ce 19^e jour du mois de Ramadan est actuellement célébrée chaque année par ses descendants.

En cette époque, Cheikh Ahmadou Bamba professait le Coran et les sciences religieuses dans la concession de son père, au village de Mbacké Cayor où l'avait installé le Damel Lat Dior de son retour d'exil. Pendant que les étudiants continuaient de s'interroger sur le contenu des livres et la traduction des formules secrètes du coran, Cheikh Ibra Fall en se soumettant entièrement à ce Maître, introduisit un nouveau type de rapport qui allait marquer le Mouridisme naissant. Si aujourd'hui on lui doit le sobriquet de « Lamp- Fall » ou de « Baboul Mouridîna : porte du Mouridisme », c'est surtout parce

qu'il a balisé par le travail et une abnégation totale, le chemin historique du Mouridisme.

Infatigable défricheur des sites où Cheikh Ahmadou Bamba allait installer ses nouveaux villages, il était le chef de file dans les tâches de construction et de production agricole.

En 1912, lorsque Cheikh Ahmadou Bamba, de retour de ses différents exils fut maintenu en résidence surveillée à Diourbel, Cheikh Ibra, à l'instar des autres grands compagnons s'établit dans la ville à quelques foulées de cheval de la demeure du Maître. Sa grande concession par extension est devenue le quartier qui à Diourbel porte son nom.

Les Baye-Fall, multipliés au gré de la baraka du Saint homme, continuent de conserver le statut de leur précurseur et prolongent son œuvre, toujours à côté de la descendance de Cheikh Ahmadou Bamba. Après sa disparition en 1930, cinq de ses fils prirent successivement la succession : Serigne Modou Moustapha Fall, S. Abdoulaye Fall, S. Mor Talla Fall, S. Assane Fall, et S. Abdou Sakor Fall. Aujourd'hui, la confrérie est passée sous l'autorité de l'aîné de ses petits-fils, Serigne Cheikh Dieumb Fall.

Le travail, voie royale d'accès à dieu

Leur triple mission de formation, d'organisation et de soutien à la famille du fondateur du Mouridisme occupent toute leur vie. Pour lui, le travail est la voie royale d'accès à Dieu. Il n'empêche, le Baye-Fall est en permanence plongé dans ses captivantes séances de Zikroullah ou louange à Dieu ; sa façon à lui de vénérer le Tout Puissant.

La famille Baye-Fall repose sur le droit d'aînesse et la pratique de la polygamie illimitée, particularité des plus fustigées par les défenseurs inconditionnels de la charia. Le Baye-Fall toutefois, comme dans tous les principes qui régissent sa vie n'en a cure et ne se fie qu'à Serigne Touba, l'érudit des érudits, le connaisseur des connaisseurs et le Maître du talibé Mouride sur terre comme dans l'autre monde, et qui a défini et autorisé les pratiques de sa vie.

Le Baye-Fall, dans l'imagerie populaire de ceux qui vivent très loin les réalités de cet adepte de Cheikh Ibra Fall, est très souvent perçu à travers de multiples déformations.

Loin d'être seulement un personnage grossier habillé de haillons multicolores, la

chevelure débroussaillée ou très longue, la démarche agressive, il est un croyant pour qui la religion s'arrête aux ordres du marabout qu'il vénère plus que toute autre chose.

Le véritable Baye-Fall s'oppose radicalement au vagabondage et mène une vie austère qui le détache de tous les interdits. Au-delà des clichés le faisant apparaître comme un troubadour ou un délinquant en mal de refuge social, le disciple de Cheikh Ibra Fall se veut le prolongement de celui qui fut l'exemple même du < talibé > et symbolise le Mouridisme sous ses facettes économique, culturel, et sociale.

Le Baye-Fall applique à la lettre les principes de soumission au marabout : « je me sou mets à vous dans ce monde et dans l'au-delà. Je ferai tout ce que vous me dicterez et laisserai tout ce que vous m'interdirez... » tel est le credo du Baye-Fall. Au fil des ans, le comportement de ce talibé hors pair sera marqué par le travail, l'abnégation totale face aux biens de ce monde et le respect scrupuleux des ordres du cheikh. Le travail, parce qu'il permet le dépassement de soi dans l'effort, est le

premier pilier du « baye-fallisme ». Ainsi, aujourd'hui comme hier, les vrais Baye-Fall continuent de défricher chaque année des centaines d'hectares, abattant en une journée des superficies importantes. La production milicole et arachidière a connu de la sorte, des performances légendaires grâce à ces soldats champêtres au zèle inégalé.

Le véritable Baye-Fall reprouve la violence. A l'instar du précurseur du Mouridisme, cet homme discipliné ne veut rien obtenir par la violence bannie par les règles de vie de la communauté.

Sur le plan culturel, l'originalité du Baye-Fall a dépassé les frontières du Sénégal et fait école un peu partout dans le monde. Sa chevelure hirsute aurait inspiré les rastas, le petit bâton dissuasif qu'il porte est utilisé depuis l'époque où le port d'arme blanche était prohibé. Quant à la ceinture, elle permet de se caler l'estomac pour mieux résister à une longue journée de travail, ou une nuit interminable de litanies. Parmi les autres objets qui donnent à ce « chevalier de la foi » son aspect authentique, le bonnet et le talisman sont bien les plus remarquables. L'un est souvent noir avec une pouffe au

bout de son long pendant, et l'autre se distingue par le travail artistique raffiné des cordonniers et se ballote au bas ventre symbolisant toute la fierté du talibé.

En outre, ces hommes sont tous farouchement retranchés dans le cadre culturel découpé par le Mouridisme. La langue wolof qu'il parle en général ne souffre de la moindre intrusion de langues étrangères. D'ailleurs le Baye-Fall cultive une nette démarcation vis-à-vis des cultures occidentale et arabe.

Durant les moments de grande ferveur religieuse, il arrive qu'un des talibés à la sensibilité élevée tombe en extase. Lorsque c'est le « choc » véritable des ondes spirituelles, quelle que soit l'intensité de ses efforts, le Baye-Fall cognant durement contre un mur ou un pilier en fer, en sort sans la moindre éraflure. Ce phénomène échappe aux explications rationnelles.

Foncièrement communautaire, la confrérie de Cheikh Ibra Fall entretient jalousement une réputation de solidarité qui fait de chacun de ses membres, le maillon d'une chaîne ininterrompue. La contribution de tous est une règle d'or pour réaliser une œuvre ou pour faire face à un événement

social. Ainsi en plus de l'investissement humain qui mobilise le maximum des effectifs disponibles, les « kureel », par petits groupes sillonnent les villages et les villes au son des « xiin » et du Zikroullah, pour collecter les souscriptions. Ici, contrairement aux jours de fête où le boubou d'apparat est de rigueur, la tenue en cette circonstance peut varier du boubou multicolore au simple caftan de séjour. Aucune note excentrique n'intervient cependant pour altérer l'ambiance d'humilité et de foi qui caractérise les expéditions.

Les sommes recueillies ne sont amputées d'aucune charge et viennent en complément aux efforts déjà consentis par le groupe. Elles seront versées ou à la trésorerie ou directement au marabout qui gère la réalisation de l'œuvre.

C'est en dernier ressort autour de ce chef religieux que gravite toute la vie de la communauté. Formé à travers diverses écoles traditionnelles ou « daara », le marabout Baye-Fall est une fin lettrée doublé d'un homme d'action peu enclin aux genuflexions quotidiennes qui rythment la prière. Le chapelet toujours à la main, il

s'adonne cependant à longueur de journée à des oraisons dont il détient seul les secrets.



Figure 13 : Baye Fall avec son xiin (tam-tam)

Annexe 3 : Un patrimoine culturel immatériel Mouride



Figure 14 : Zikr Baye Fall



Figure 15 : Prestation de Khassaides

Annexe 4 : Un patrimoine architectural Mouride



Figure 16 : Grande Mosquée de Touba



Figure 17 : Grande Mosquée de Diourbel

Annexe 5 : Un patrimoine intellectuel Mouride



Figure 18 : Des manuscrits de Cheikh Ahmadou Bamba logés à Daray Kamil (Bibliothèque)

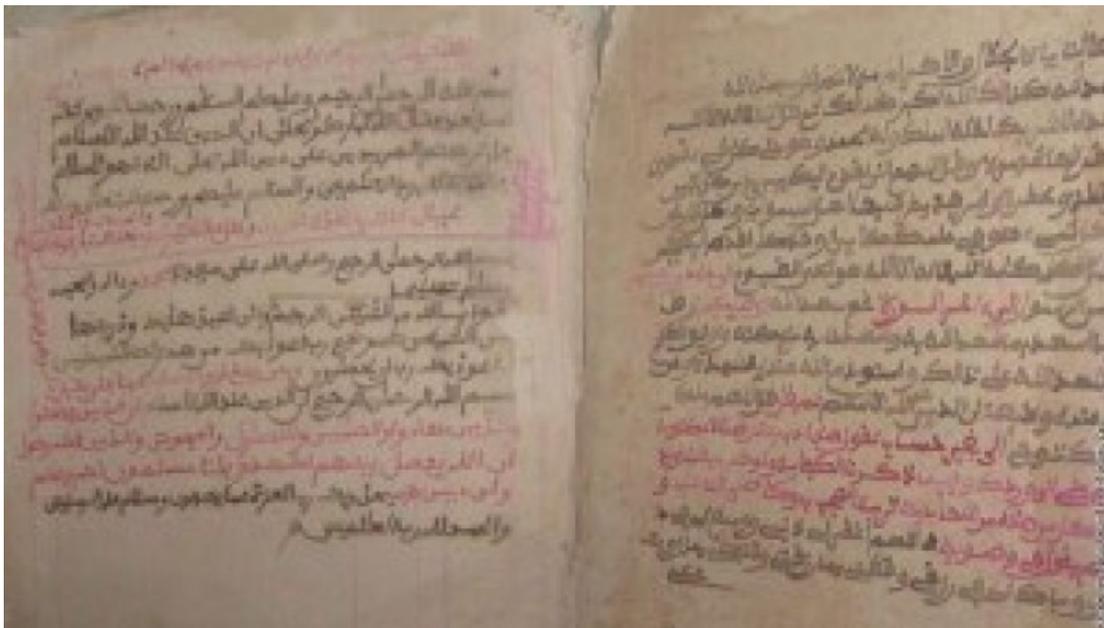
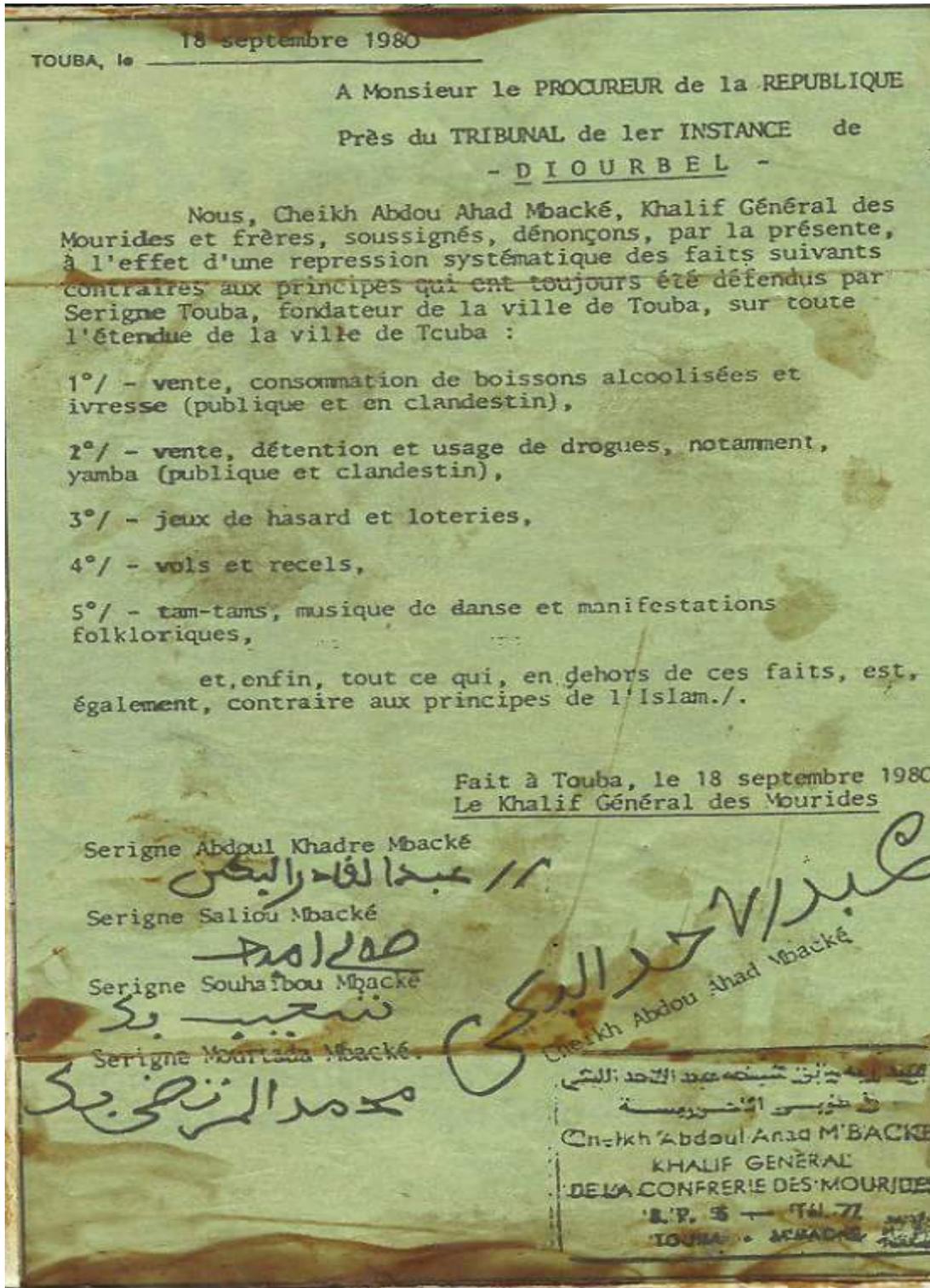
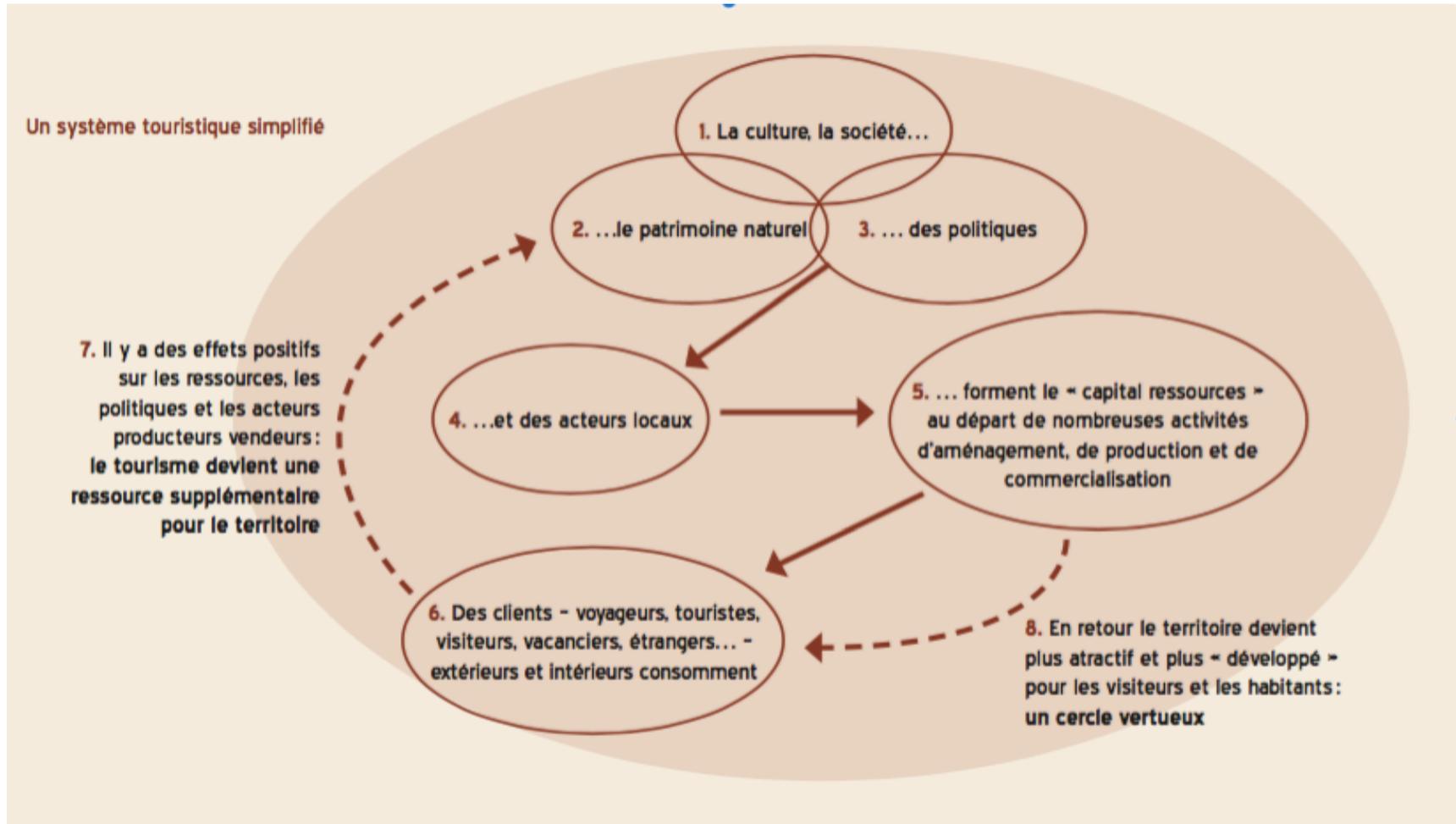


Figure 19 : Exemple de manuscrits de Cheikh Ahmadou Bamba Mbacké

Annexe 6 : Quelques principes dans la ville de Touba : Lettre du Khalife Général des Mourides à l'État sur les interdits à Touba



Annexe 7 : Système touristique simplifié



Source : Unesco, Culture, tourisme et lutte contre la pauvreté au Sahara :une approche territoriale du développement guide méthodologique rédigé par Alain Laurent et Laure Veirier, Paris, Juin 2003.

Annexe 8 : Préambule de la charte Sénégalaise du tourisme

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DU TOURISME

Associations Professionnelles
et Syndicats du Secteur Touristique

CHARTRE SENEGALAISE DU TOURISME

PREAMBULE

La Charte Nationale du Tourisme procède de la volonté politique du Gouvernement Sénégalais, de concert avec les Professionnels du secteur, de promouvoir le développement d'un tourisme durable dans un cadre légal, respectueux de l'environnement et des mœurs, en accord avec les principes de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

Elle matérialise la vision du Chef de l'Etat qui, en définissant la nouvelle politique de développement du tourisme, a préconisé la mise en oeuvre d'une stratégie locale en faveur " d'un Tourisme sain, profitable aux sénégalais et à l'économie nationale", dans un contexte international marqué par une économie mondiale ouverte et libéralisée.

La Charte Nationale du Tourisme s'inspire du Code Mondial d'Ethique du Tourisme, de la " Charte Sénégalaise sur la Prévention des risques et la gestion des accidents et catastrophes en milieu professionnel " et constitue un cadre de référence pour des professions et activités touristiques normalisées donnant aux divers acteurs, aux usagers et aux populations riveraines un puissant levier de développement intégré et de lutte contre la pauvreté.

A cette fin,

Considérant l'importance du tourisme comme activité économique de développement ;

Conscients de la nécessité de lutter contre les effets pervers qui affectent ce secteur ;

Soucieux de développer une synergie des actions entre l'Etat et les acteurs privés en vue d'assurer l'assainissement des activités touristiques, la sécurité des biens et des personnes et la promotion de la destination Sénégal ;

Le Ministère du Tourisme et organisations Professionnelles du secteur ci-après dénommés les parties, sont convenus des dispositions suivantes :

Source : Gouvernement du Sénégal, Ministre du Tourisme, Charte Sénégalaise du Tourisme,
Dakar, le 30 avril 2003

Annexe 9 : OMT : Article 4 et 5 du code mondial éthique du tourisme

2. L'ensemble des modes de développement touristique permettant d'économiser les ressources naturelles rares et précieuses, notamment l'eau et l'énergie, ainsi que d'éviter dans toute la mesure du possible la production de déchets, devront être privilégiés et encouragés par les autorités publiques nationales, régionales et locales.

3. L'étalement dans le temps et dans l'espace des flux de touristes et de visiteurs, spécialement ceux résultant des congés payés et des vacances scolaires, et un meilleur équilibre de la fréquentation doivent être recherchés de manière à réduire la pression de l'activité touristique sur l'environnement, et à accroître son impact bénéfique sur l'industrie touristique et l'économie locale.

4. Les infrastructures doivent être conçues et les activités touristiques programmées de sorte que soit protégé le patrimoine naturel constitué par les écosystèmes et la biodiversité, et que soient préservées les espèces menacées de la faune et de la flore sauvages ; les acteurs du développement touristique, et notamment les professionnels, doivent consentir à ce que des limitations ou contraintes soient imposées à leurs activités lorsque celles-ci s'exercent dans des espaces particulièrement sensibles : régions désertiques, polaires ou de haute montagne, zones côtières, forêts tropicales ou zones humides, propices à la création de parcs naturels ou de réserves protégées.

5. Le tourisme de nature et l'écotourisme sont reconnus comme des formes particulièrement enrichissantes et valorisantes de tourisme dès lors qu'ils s'inscrivent dans le respect du patrimoine naturel et des populations locales et répondent à la capacité d'accueil des sites.



Article 4

Le tourisme, utilisateur du patrimoine culturel de l'humanité et élément contribuant à son enrichissement

1. Les ressources touristiques appartiennent au patrimoine commun de l'humanité ; les communautés sur les territoires desquelles elles se situent ont, vis-à-vis d'elles, des droits et des obligations particuliers.

2. Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures ; un soin particulier est accordé à la préservation et à la mise en valeur des monuments, sanctuaires et musées, de même que des sites historiques ou archéologiques, qui doivent être largement ouverts à la fréquentation touristique ; doit être encouragé l'accès du public aux biens et monuments culturels privés, dans le respect des droits de leurs propriétaires, de même qu'aux édifices religieux, sans préjudice des nécessités du culte.

3. Les ressources tirées de la fréquentation des sites et monuments culturels ont vocation, au moins partiellement, à être utilisées pour l'entretien, la sauvegarde, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine.

4. L'activité touristique doit être conçue de manière à permettre la survie et l'épanouissement des productions culturelles et artisanales traditionnelles ainsi que du folklore, et non à provoquer leur standardisation et leur appauvrissement.



Article 5

Le tourisme, activité bénéfique pour les pays et communautés d'accueil

1. Les populations locales sont associées aux activités touristiques et participent équitablement aux bénéfices économiques, sociaux et culturels qu'elles génèrent, et spécialement aux créations d'emplois directs et indirectes qui en résultent.

2. Les politiques touristiques doivent être conduites de telle sorte qu'elles contribuent à l'amélioration des niveaux de vie des populations des régions visitées et répondent à leurs besoins ; la conception urbanistique et architecturale et le mode d'exploitation des stations et hébergements doivent viser à leur meilleure intégration possible dans le tissu économique et social local ; à compétence égale, l'emploi de la main-d'œuvre locale doit être recherché en priorité.

3. Une attention particulière doit être portée aux problèmes spécifiques des zones côtières et territoires insulaires, ainsi que des régions rurales ou de montagne fragiles, pour lesquels le tourisme représente souvent l'une des rares opportunités de développement face au déclin des activités économiques traditionnelles.

4. Les professionnels du tourisme, notamment les investisseurs, doivent, dans le cadre des réglementations établies par les autorités publiques, procéder aux études d'impact de leurs projets de développement sur l'environnement et les milieux naturels ; ils doivent également délivrer, avec la plus grande transparence et l'objectivité requise, les informations quant à leurs programmes futurs, et leurs retombées prévisibles, et faciliter un dialogue sur leur contenu avec les populations intéressées.

Source : Assemblée générale de l'OMT dans la résolution A/RES/406(XIII) de sa treizième session Santiago-Chili, 27 septembre-1er octobre 1999.

Annexe 10 : ICOMOS : Charte international du tourisme culturel



CHARTRE INTERNATIONALE DU TOURISME CULTUREL La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999)

Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.

INTRODUCTION

Principes généraux de la charte

Au sens le plus large, le patrimoine naturel et culturel appartient à tous les hommes. Nous avons chacun un droit et une responsabilité de compréhension, d'appréciation et de conservation de ces valeurs universelles.

Le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel. Il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, de sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigène et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges. Le patrimoine particulier et la mémoire collective de chaque lieu et de chaque communauté sont irremplaçables et représentent une base essentielle du développement, à la fois maintenant et pour l'avenir.

En cette période de globalisation croissante, la protection, la conservation, l'interprétation et la présentation du patrimoine et de la diversité culturelle de chaque lieu ou région, sont un enjeu important pour tous et partout. Cependant, la gestion de ce patrimoine, dans le cadre de recommandations internationales reconnues et appropriées, relève habituellement de la responsabilité des communautés d'accueil.

Un premier objectif pour la gestion du patrimoine consiste à faire connaître sa signification et les justifications de sa conservation aussi bien aux communautés d'accueil qu'aux visiteurs. Une gestion matérielle raisonnable et une approche intellectuelle et/ou émotionnelle du patrimoine et du développement culturel sont à la fois un droit et un privilège. Cette gestion doit être porteuse de respect pour les valeurs patrimoniales, pour les populations indigènes qui les perpétuent, pour les paysages et les cultures qui les ont produites, pour les intérêts et les droits actuels des communautés d'accueil, et pour les propriétaires d'ensembles historiques.

Source : ICOMOS, Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999

Annexe 11 : OMT/Unesco : 3^e Conférence mondiale sur le tourisme culturel



Note conceptuelle

1 décembre 2018

Troisième Conférence mondiale OMT/UNESCO sur le tourisme et la culture : des bénéfices pour tous

Istanbul, Turquie, 3-5 décembre 2018

Contexte et objectifs

Le tourisme culturel est en augmentation dans le monde entier. Il apparaît comme un facteur important de l'aide à la préservation du patrimoine, de la sauvegarde des expressions culturelles et du développement économique. Selon des recherches de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)¹, environ 40 % des voyageurs se définissent désormais comme des « touristes culturels ». Cette augmentation de la demande et de l'intérêt concernant le tourisme culturel présente de nombreux défis et opportunités pour les responsables politiques et les praticiens.

On connaît bien les conséquences d'un tourisme mal géré : les monuments peuvent être endommagés sous la pression du tourisme de masse, le patrimoine immatériel est menacé s'il n'est pas correctement protégé et la cohésion sociale des communautés peut être compromise si leur voix n'est pas prise en considération. Un tourisme culturel durable ne peut être véritablement mis en place que si les parties prenantes du secteur de la culture et celles du secteur touristique collaborent efficacement. Cette 3^e Conférence mondiale sur le tourisme et la culture constituera un espace de discussion majeur à l'appui de cet objectif.

Cette année, la Conférence portera plus particulièrement sur la technologie, les modèles de gestion des visiteurs et les approches permettant d'apporter le plus grand nombre possible d'avantages aux visiteurs comme aux populations locales, tout en préservant les valeurs et le patrimoine culturels conformément aux principes d'un tourisme responsable et au Code mondial d'éthique du tourisme de l'OMT.

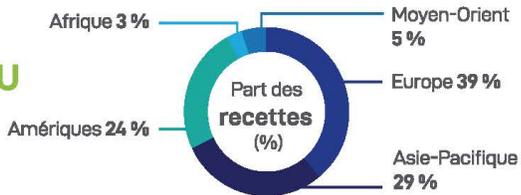
Le tourisme culturel peut apporter une contribution importante au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et à ses 17 Objectifs de développement durable (ODD). La Conférence mettra en évidence comment le Programme peut être mis en œuvre en termes de réduction de la pauvreté, de lutte contre les inégalités et de promotion d'une croissance inclusive.

¹ Organisation mondiale du tourisme 2018, *Tourism and Culture Synergies*, OMT, Madrid.

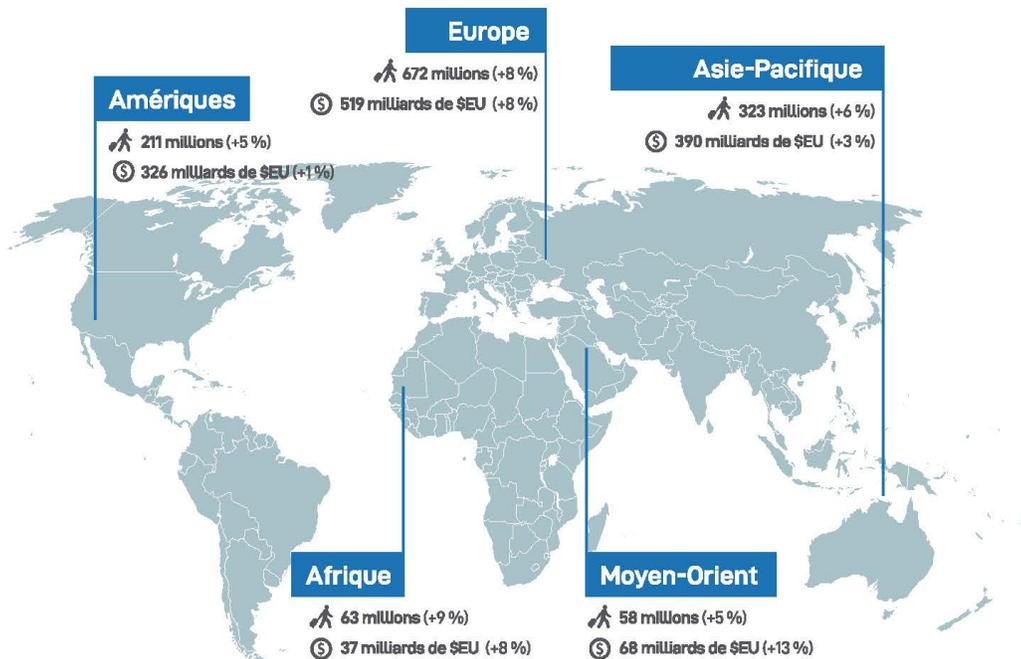
Annexe 12 : OMT : Faits saillants du tourisme 2017

Tendances du tourisme international 2017

- La plus forte croissance des arrivées de touristes internationaux en sept ans, depuis 2010.
- Redressement des destinations confrontées à des problèmes de sécurité ces dernières années.
- Reprise économique se traduisant par une forte demande de tourisme émetteur dans les principaux marchés d'origine.
- Fort redémarrage de la demande dans les marchés émetteurs émergents du Brésil et de la Fédération de Russie après plusieurs années de repli.



Source : Organisation mondiale du tourisme (OMT) ©



Source : OMT, Faits saillants OMT du tourisme, édition 2018, OMT, Madrid

doi:10.18111/9789284419913 - Sunday, December 09, 2018 6:48:15 AM - IP Address: 41.196.6.251

**Annexe 13 : Décentralisation et culture au Sénégal : Loi n°2013 du 28 décembre 2013
Portant Code général des Collectivités locales : les compétences du département et de la
commune sur la culture**

**LIVRE II :
TRANSFERTS DE COMPETENCES**

**TITRE PREMIER : DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DES MODALITES
DU TRANSFERT DES COMPETENCES**

Article 278.- Les collectivités locales règlent, par délibérations, les affaires de leurs compétences.

Elles concourent avec l'Etat, à l'Administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

L'Etat exerce les missions de souveraineté, le contrôle de légalité des actes des collectivités locales dans les conditions fixées par la loi, assure la coordination des actions de développement et garantit la cohésion et la solidarité nationales ainsi que l'intégrité du territoire.

Article 279.- Les transferts de compétences prévus par la présente loi ne peuvent autoriser une collectivité locale à établir ou à exercer une tutelle sur une autre.

Toutefois, les collectivités locales peuvent librement entretenir entre elles des relations fonctionnelles et de coopération en stricte conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Chapitre V : de la culture

Section 1 : Compétences du département

Article 310.- Le département reçoit les compétences suivantes :

- ◆ la promotion et la valorisation des sites et monuments historiques ;
- ◆ la participation à la recherche et à la découverte des vestiges préhistoriques ou historiques ;
- ◆ la création et la gestion d'un orchestre départemental ;
- ◆ la gestion d'un musée départemental ;
- ◆ la création et la gestion d'établissements socioculturels, de bibliothèques ;
- ◆ la création et la gestion d'orchestres, d'ensembles lyriques traditionnels, de corps de ballets et de troupes de théâtre ;
- ◆ la promotion de la culture nationale et locale ;
- ◆ la conservation des sites et monuments historiques.

Section 2 : compétence de la commune

Article 311.- La commune reçoit les compétences suivantes :

- ◆ l'organisation de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques ;
- ◆ la surveillance et suivi de la conservation des sites et monuments historiques ;
- ◆ la création et gestion des centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC) ;
- ◆ la collecte de la tradition orale des contes, mythes, proverbes, symboles et valeurs ;
- ◆ le recrutement et la prise en charge des personnels d'appoint.

Source : Républiques du Sénégal, Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales

Annexe 14 : Unesco : Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session,

Constatant que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables,

Considérant que la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde,

Considérant que la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder,

Rappelant que l'Acte constitutif de l'Organisation prévoit qu'elle aidera au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir en veillant à la conservation et protection du patrimoine universel et en recommandant aux peuples intéressés des conventions internationales à cet effet,

Considérant que les conventions, recommandations et résolutions internationales existantes en faveur des biens culturels et naturels démontrent l'importance que présente, pour tous les peuples du monde, la sauvegarde de ces biens uniques et irremplaçables à quelque peuple qu'ils appartiennent,

Considérant que certains bien du patrimoine culturel et naturel présentent un intérêt exceptionnel qui nécessite leur préservation en tant qu'élément du patrimoine mondial de l'humanité tout entière,

Considérant que devant l'ampleur et la gravité des dangers nouveaux qui les menacent il incombe à la collectivité internationale tout entière de participer à la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle, par l'octroi d'une assistance collective qui sans se substituer à l'action de l'Etat intéressé la complétera efficacement,

Considérant qu'il est indispensable d'adopter à cet effet de nouvelles dispositions conventionnelles établissant un système efficace de protection collective du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle organisé d'une façon permanente et selon des méthodes scientifiques et modernes,

Après avoir décidé lors de sa seizième session que cette question ferait l'objet d'une Convention internationale,

Adopte ce seizième jour de novembre 1972 la présente Convention.

Source : Unesco, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session Paris, 16 novembre 1972

Annexe 14 : Unesco : Préambule de la convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ci-après dénommée « l'UNESCO », réunie à Paris du vingt-neuf septembre au dix-sept octobre 2003 en sa 32^e session...

...**Se référant** aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, en particulier à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966,

Considérant l'importance du patrimoine culturel immatériel, creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable, telle que soulignée par la Recommandation de l'UNESCO sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire de 1989, par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001 et par la Déclaration d'Istanbul de 2002 adoptée par la troisième Table ronde des ministres de la culture,

important dans la production, la sauvegarde, l'entretien et la récréation du patrimoine culturel immatériel, contribuant ainsi à l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité humaine,

Notant la grande portée de l'activité menée par l'UNESCO afin d'établir des instruments normatifs pour la protection du patrimoine culturel, en particulier la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972,

Notant en outre qu'il n'existe à ce jour aucun instrument multilatéral à caractère contraignant visant à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,

Considérant que les accords, recommandations et résolutions internationaux existants concernant le patrimoine culturel et naturel devraient être enrichis et complétés efficacement au moyen de nouvelles dispositions relatives au patrimoine culturel immatériel,

Considérant la nécessité de faire davantage prendre conscience, en particulier parmi les jeunes générations, de l'importance du patrimoine culturel immatériel et de sa sauvegarde,

Considérant que la communauté internationale devrait contribuer avec les États parties à la présente Convention à la sauvegarde de ce patrimoine dans un esprit de coopération et d'entraide,

Rappelant les programmes de l'UNESCO relatifs au patrimoine culturel immatériel, notamment la Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité,

Considérant le rôle inestimable du patrimoine culturel immatériel comme facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre les êtres humains,

Adopte, le dix-sept octobre 2003, la présente Convention.

immatériel



⦿ Le Moussem de Tan-Tan, Maroc

⦿ Le savoir-faire du travail du bois des Zafimaniry, Madagascar

Source : Unesco, convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel Paris, le 17 octobre 2003